Stratéal
stratégie - développement - concertation

Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure

Projet de territoire

Marc Bréant
marc.breant@strateal.fr
15 septembre 2014/13030-ProjetterritoireV1

Stratégie des territoires et des acteurs locaux - 17ter rue de Bretagne – 92600 Asnières-sur-Seine
T : 01 47 93 85 67 - F : 09 70 61 09 21
SARL au capital de 15 000 € - 442 095 394 RCS NANTERRE - APE 7022Z
info@strateal.fr - www.strateal.fr

Sommaire

1. Introduction 3
1.1. Un nouveau Projet de territoire, une ambition renouvelée 3
1.2. Une démarche de Projet exigeante 5
1.3. La concertation autour du Projet 6
2. Le diagnostic stratégique 8
2.1. Les Portes de l'Eure, un territoire ouvert, accessible 8
2.2. Une attractivité résidentielle soutenue et singulière 12
2.2.1. Une population très urbaine 12
2.2.2. Une dynamique démographique soutenue et singulière 12
2.2.3. Des échanges croissants avec l'environnement proche 14
2.2.4. Un effort de construction déconnecté de l'évolution démographique 17
2.2.5. Un territoire « outillé » pour faire face aux enjeux d'aménagement 19
2.3. Des politiques structurantes en matière d'équipements et de services 25
2.3.1. Une action exemplaire en faveur de l'enfance et de la jeunesse 25
2.3.2. Le développement d'une offre culturelle diversifiée et accessible 26
2.3.3. Un renforcement et une optimisation des équipements sportifs 27
2.3.4. Une action globale pour la cohésion sociale dans l'agglomération 29
2.3.5. La prise en compte de la richesse environnementale et patrimoniale 31
2.4. Un développement économique fragilisé, en quête d'identité 37
2.4.1. Un accroissement des échanges avec les territoires voisins 37
2.4.2. Un positionnement industriel historique 40
2.4.3. Une progression modeste de l'emploi 42
2.4.4. Le développement des capacités d'accueil d'activités 44
2.4.5. Une politique volontariste pour faire du tourisme une activité économique à part entière 45
3. La stratégie de développement 50
3.1. Trois problématiques transversales pour le Projet de territoire 50
3.2. Trois axes stratégiques pour une ambition renouvelée 52
3.3. Axe 1 – Affirmer les Portes de l'Eure comme territoire stratégique de l'Axe Seine 55
3.4. Axe 2 – Valoriser l'identité normande au service de l'attractivité du territoire 58
3.5. Axe 2 - Renforcer l'Agglomération comme espace de coopérations 61
4. Index des illustrations 64

1. Introduction

1.1. Un nouveau Projet de territoire, une ambition renouvelée

La communauté d'agglomération des Portes de l'Eure (CAPE), créée en 2003, réunit 41 communes plus de 60 000 habitants (DGCL, 2014) et environ 26 000 foyers.

La CAPE dans son périmètre présente des particularités fortes qui pèsent sur sa jeune histoire et sur son développement :

- La communauté d'agglomération ne s'appuie pas sur une « tradition intercommunale » : avant sa création, et au-delà de l'existence de syndicats intercommunaux, seule la communauté de communes de Pacy sur Eure préexistait. Ces dix premières années d'activité ont été un apprentissage de la coopération communautaire,
- Au plan géographique, plusieurs ensembles composent le territoire : les vallées de la Seine, de l'Eure et de l'Epte, les plateaux de la Madrie et de Saint-André,
- Administrativement, le périmètre de la CAPE dépend principalement de l'arrondissement d'Evreux mais les communes de Gasny, Sainte-Geneviève les Gasny et Giverny se situent dans l'arrondissement des Andelys,
- Au plan économique et social, la CAPE ne constitue pas un bassin de vie et d'emploi homogène du fait de polarités multiples, notamment vers l'Ile de France et le Grand Evreux. Les déplacements quotidiens témoignent de cette spécificité qui se retrouve également dans l'organisation de certains services présents sur le territoire communautaire.

Dans ce contexte particulier, dès sa création, la CAPE s'est donc engagée dans l'élaboration d'un Projet de territoire afin de se doter d'une ambition stratégique et d'un outil de référence pour la définition et la mise en œuvre de ses politiques.

L'affirmation de compétences fortes a permis la création de services et d'équipements essentiels pour la qualité de vie quotidienne des habitants et la cohérence du territoire communautaire.

Territoire marqué par une double influence rurale et urbaine, sa situation interrégionale entre les agglomérations rouennaise et parisienne en fait aujourd'hui un espace dont l'attractivité résidentielle est croissante.

Plutôt que de subir ces influences, les élus de la communauté d'agglomération ont donc exprimé leur volonté de préparer l'avenir en choisissant d'élaborer un nouveau Projet de territoire couvrant la période 2014-2024.

Fondée sur un diagnostic actualisé du territoire et le bilan de dix années d'action de la CAPE, cette démarche s'inscrit dans le cadre des politiques territoriales et contractuelles de la région Haute Normandie et du Conseil Général de l'Eure pour la période 2014-2020.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure

Source : Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure

La participation nombreuse aux différents temps de concertation témoigne à la fois de l'intérêt des acteurs locaux pour le développement et l'aménagement du territoire mais aussi d'une forme de « maturité » de la CAPE qui s'est imposée en tant qu'acteur institutionnel reconnu.

A travers ce nouveau Projet, il s'agit donc de fixer les priorités politiques du territoire et de ses habitants pour les 10 prochaines années. En ce sens, il s'agit aussi d'un outil de pilotage des politiques et projets à mettre en œuvre. **Le Projet de territoire doit donc réunir les acteurs locaux dans une stratégie de développement commune et partagée.**

Cette volonté des élus de franchir une nouvelle étape dans le développement du territoire et la construction communautaire met en lumière, sur la forme comme sur le fond, un certain nombre d'innovations, voire d'inflexions, pour différentes raisons :

- après dix ans d'activité et la réalisation de deux contrats d'agglomération, **la CAPE atteint une forme de « maturité »** qui invite à engager une nouvelle phase. La communauté dispose maintenant de compétences stratégiques et opérationnelles (le développement économique, l'environnement, la petite enfance, la jeunesse etc.) et de moyens d'action humains, techniques et financiers,

- **le souci des élus de poursuivre un véritable projet de long terme** fondé sur une vision affirmée du développement du territoire dans ce contexte interrégional spécifique et dans le même temps **la nécessité d'agir à court terme** pour répondre aux besoins des habitants et des acteurs économiques,

- l'esprit qui anime cette démarche invite à **favoriser le débat et l'échange** pour permettre une appropriation des choix et des priorités avec les élus, les partenaires et les habitants et au-delà entretenir cette dynamique tout au long de la mise en œuvre du Projet de territoire.

Le nouveau Projet de territoire des Portes de l'Eure est donc autant un document d'orientation politique qu'un cadre opérationnel pour les dix prochaines années.

1.2. Une démarche de Projet exigeante

Cette démarche d'élaboration du nouveau projet de territoire de la CAPE est menée dans un cadre exigeant et particulier :

- Exigeant, car la Région Haute Normandie et le Conseil Général de l'Eure souhaitent contractualiser avec les agglomérations avant la fin de l'année 2014. Il s'agit donc pour la CAPE de définir sa stratégie, d'en définir les priorités opérationnelles à cinq ans et de les partager avec ses partenaires dans ce calendrier ;
- Particulier, du fait des élections et du renouvellement des équipes municipales et communautaires dans le courant de la démarche d'élaboration du Projet. Sans délai, la

nouvelle équipe a dû s'approprier le travail réalisé avant les élections (le diagnostic du territoire) et s'inscrire dans la construction et le choix d'une perspective stratégique.

Dès lors la méthode de travail suivie s'est voulue pragmatique, souple et respectueuse de ces contraintes.

1.3. La concertation autour du Projet

La première phase de la démarche a été celle du diagnostic partagé et du bilan de l'action communautaire. Ce travail a été réalisé à partir d'une analyse documentaire (notamment l'analyse menée par l'INSEE Haute Normandie à l'occasion des dix ans de la CAPE et le SCOT des Portes de l'Eure), enrichie par un premier cycle de groupes de travail avec les acteurs locaux (élus et services de la CAPE et des communes, partenaires institutionnels et socio économiques, responsables associatifs etc.) : des temps d'échanges et de mise en commun ont permis à l'ensemble des participants de contribuer à un débat ouvert sur les politiques locales et la réalité du territoire.

Ces groupes, réunis sur deux journées pleines, ont travaillé autour des thématiques suivantes :

- Développement économique et tourisme, emploi, formation
- Aménagement du territoire, habitat, déplacements et développement durable,
- Cohésion sociale, cadre de vie,
- Equipements et services à la population.

Tous les maires du territoire ont en outre été invités à deux réunions de travail d'abord pour la présentation de la démarche, puis un premier rendu intermédiaire.

La seconde phase de travail a été celle de la construction de la stratégie de développement. Un second cycle de groupes de travail a de nouveau réuni un large panel d'acteurs du territoire afin d'approfondir et de mettre en perspective les grands enjeux issus du diagnostic.

Il est à noter que ces ateliers ont suscité un vif intérêt puisque plus d'une centaine de personnes a participé aux différentes réunions : cette assistance témoigne de l'importance de la place prise par la CAPE et ses politiques dans le développement et l'aménagement du territoire communautaire. De ce point de vue, l'élaboration du nouveau Projet de territoire témoigne d'une évolution marquante sur les dix dernières années.

Différentes réunions du Bureau communautaire sont venues rythmer la définition de la stratégie de développement et apporter inflexions et validations nécessaires.

La stratégie a enfin fait l'objet d'une présentation et d'un débat lors d'une nouvelle réunion avec l'ensemble des maires.

Le présent document est le fruit de ces différentes étapes. Concernant le diagnostic, les principales caractéristiques du territoire sont présentées, notamment les évolutions et réalisations qui ont marqué les dix dernières années.

A la suite, la synthèse des points de vue exprimés lors de la concertation permet de compléter et de qualifier le diagnostic du territoire tel qu'il est vécu et perçu par les acteurs locaux : ces points de vue sont exprimés par des tableaux points forts / points faibles et une cartographie.

Le Projet de Territoire et la stratégie de développement qui l'incarne sont ensuite présentés.

Ce document a été validée par la nouvelle équipe de la CAPE issue des élections comme base de travail pour la nouvelle contractualisation avec la Région Haute Normandie et le Département de l'Eure.

2. Le diagnostic stratégique

Le diagnostic stratégique constitue le fondement du Projet de territoire de la CAPE. Celle-ci s'étant engagée dans différentes études et démarches (Schéma de Cohérence Territoriale -SCoT, Plan Climat Energie Territorial -PCET-, étude INSEE, Plan Local de Déplacements –PLD- etc.), d'importantes ressources récentes sont à la disposition des acteurs locaux. Ce diagnostic n'a donc pas vocation à être exhaustif mais doit permettre de porter un regard critique sur les différents facteurs qui caractérisent le territoire et marquent son évolution.

Le diagnostic s'appuie sur des données quantitatives mais aussi sur les points de vue exprimés par les élus et l'ensemble des acteurs locaux rencontrés au cours des temps de concertation. Il est donc essentiel qu'il soit partagé par l'ensemble des acteurs locaux : c'est pourquoi il a fait l'objet de présentations lors du second cycle de groupes de travail et dans le cadre de différentes réunions des élus.

Son objectif est d'apporter une vision actualisée du développement des Portes de l'Eure à partir de l'analyse des différentes composantes du territoire : démographie, activités économiques et touristiques, aménagement, culture et loisirs, action sociale… mais aussi au travers d'un bilan de l'action menée dans la mise en œuvre des deux contrats d'agglomération (2003-2007 et 2008-2013).

2.1. Les Portes de l'Eure, un territoire ouvert, accessible

Le territoire de la communauté d'agglomération des Portes de l'Eure se caractérise par son ouverture et son accessibilité. En effet, la CAPE bénéficie d'un maillage d'infrastructures importantes qui en font certes un territoire de passage mais aussi un espace ouvert aux échanges avec son environnement.

En premier lieu, **la CAPE dispose d'un réseau routier important et structuré**. Le territoire est desservi par :

- **l'Autoroute de Normandie (A13)**, qui structure l'Axe Seine Paris-Rouen-Le Havre, connaît un trafic moyen journalier annuel (TMJA) de près de 46 00 véhicules (*source : DREAL Haute Normandie 2014*). Le territoire est desservi par les trois échangeurs de Chaufour (n°15), Douains (n°16) et Gaillon les Andelys (n°17). Les échangeurs de Douains et Chaufour sont stratégiques pour la CAPE : le premier permet d'accéder aux principaux pôles urbains du territoire communautaire et au parc d'activités « Normandie Parc » ; le second permet de rejoindre la RN13 vers Evreux en desservant Pacy sur Eure et ses parcs d'activités.
- **La RN13** constitue un axe essentiel pour le territoire de la CAPE en assurant la liaison entre l'A13 (Chaufour) et Evreux via Pacy sur Eure. D'ores et déjà, cet axe favorise le développement économique du secteur de Pacy ; la perspective de nouveaux aménagements (projet d'achèvement de la mise à 2x2 voies) renforcerait cette dimension avec notamment l'opportunité d'aménagement à long terme d'un nouveau parc d'activités (opportunité inscrite au SCoT).

- **La RD6015**, axe Paris-Rouen, qui dessert notamment les zones d'activités de Vernon Saint - Marcel connaît un trafic conséquent de près de 12 000 véhicules (TMJA) selon les tronçons entre Vernon et Gaillon (*source : DREAL Haute Normandie 2014*). Les acteurs locaux ont d'ailleurs souligné l'importance de l'aménagement de cet axe et de ses abords pour le développement du territoire.
- **La RD181**, axe Evreux-Beauvais, qui permet de relier Pacy-sur-Eure à Vernon via l'échangeur de Douains (TMJA vers Gisors, 8500 véhicules),
- D'autres axes complètent ce « maillage structurant » : on citera notamment les **RD141** (vers St André de l'Eure), **RD 836** et **RD313** (entre Vernon et Gasny).
- Par ailleurs, le territoire dispose de **nombreuses routes secondaires** qui supportent un trafic croissant et peu en rapport avec leur gabarit.

Le territoire des Portes de l'Eure bénéficie de deux gares SNCF à Bueil sur l'axe Paris-Evreux-Caen et Vernon sur l'axe Paris-Rouen-Le Havre. Ces deux gares offrent de nombreuses liaisons avec Paris notamment en heure de pointe : une vingtaine de liaisons quotidiennes (TER et Intercités) en semaine vers Paris (la plus rapide en moins de 45 minutes) et Rouen au départ de Vernon.

La gare de Bueil, quoique moins bien reliée à Paris Saint-Lazare (une dizaine de trains en semaine), présente néanmoins l'intérêt d'une douzaine de liaisons quotidiennes avec Evreux en semaine.

Ces liaisons sont essentielles notamment pour les habitants « navetteurs » avec Paris et l'Ile de France : la gare de Vernon constitue un pôle d'échanges majeur avec plus de 3 500 voyageurs par jour. Le trafic continue de se développer régulièrement mais aucun renforcement de la desserte n'est envisagé à l'heure actuelle : il en résulte une dégradation des conditions de voyage en heure de pointe et aussi lors de la saison touristique sur certains créneaux horaires.

Le projet de déplacement de la gare de Vernon envisagé depuis de nombreuses années a été abandonné ; en revanche, des projets d'aménagement sont étudiés pour modifier les quais, faciliter l'accès à la gare et permettre le développement d'un véritable pôle intermodal correspondant au rayonnement de cette gare. Par ailleurs, dans sa stratégie à l'échelle du Grand Paris, le Département de l'Eure a identifié la gare de Vernon comme un site majeur pour le développement d'un pôle tertiaire[1] (site de l'ancienne caserne Fieschi).

Il convient également de noter que **la proximité des limites de l'Ile de France incite nombre de « navetteurs » à s'orienter vers les gares accessibles par le *Pass Navigo*** (système d'abonnement

[1] Projet du Grand Paris : l'ambition du département de l'Eure, Conseil Général de l'Eure

francilien) et ainsi bénéficier de cette tarification avantageuse : c'est notamment le cas des gares de Bonnières et Bréval que les habitants rejoignent en voiture individuelle délaissant ainsi notamment celle de Bueil.

Cette question de l'accès au Pass Navigo est sensible : un nombre important d'acteurs locaux y est opposé, voyant dans cette tarification une « *banlieurisation* » du territoire, symbole d'une dégradation de la qualité de vie. Il n'en reste pas moins que le prolongement du RER E jusqu'à Mantes la Jolie à horizon 2022 sera de nature à faire évoluer les comportements quotidiens des usagers.

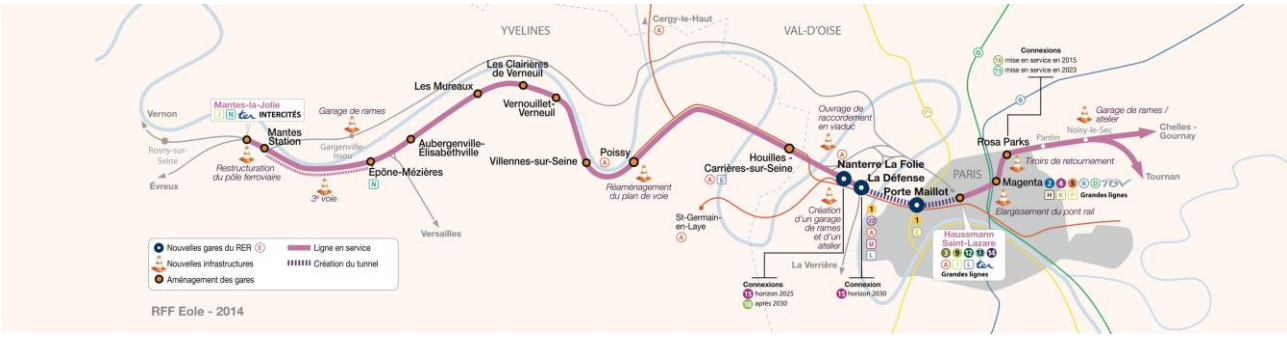

Figure 1 : prolongement RER E (source RFF, 2014)

Le territoire des Portes de l'Eure est potentiellement concerné par **le projet de réalisation de la ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN)**. Une nouvelle gare de desserte d'Evreux pourrait ainsi voir le jour sur le territoire de la CAPE ou à proximité immédiate.

En ce qui concerne **le réseau de bus interurbains**, le réseau est organisé par la CAPE qui, depuis 2008, a repris l'intégralité de cette compétence. Depuis cette date, la CAPE assure donc la gestion de la majorité des lignes régulières qui desservent les communes du territoire communautaire, à l'exception de quelques lignes directes encore gérées par le Conseil général de l'Eure jusqu'au renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) au 1er janvier 2017.

La CAPE assure par ailleurs les transports scolaires des enfants depuis leur domicile vers les établissements publics de rattachement.

Figure 2 : réseau départemental (source CG27)

Enfin, la CAPE s'est engagée depuis 2012 avec une quinzaine de collectivités de Haute-Normandie dans la mise en œuvre du **dispositif régional d'abonnement *ATOUMOD*** permettant aux usagers de voyager sur les différents réseaux avec une carte unique.

Les points de vue exprimés lors de la concertation	
Atouts	**Faiblesses**
• *Un territoire qui bénéficie d'une bonne accessibilité et desserte routière et ferroviaire*	• *L'insuffisance du traitement transports collectifs hors de la CAPE vers Evreux et le Mantois* • *Une exploitation insuffisante de l'axe Seine pour le frêt*

Quels enjeux pour le Projet de territoire ?
• *La valorisation pour le territoire de la mise à 2x2 voies de la RN 13* • *L'insuffisance des transports collectifs hors de la CAPE vers Evreux et le Mantois* • *La valorisation des gares de Vernon et Bueil comme nœuds de transports majeurs* • *Le développement de l'intermodalité sur les gares de Vernon et Bueil* • *L'évolution des réseaux et des usages dans la perspective du prolongement du RER E* • *L'impact d'une réalisation de la LNPN sur les dessertes du territoire des Portes de l'Eure*

2.2. Une attractivité résidentielle soutenue et singulière

2.2.1. Une population très urbaine

Si le territoire de la CAPE est essentiellement rural puisque près de 90 % des espaces sont agricoles ou forestiers, la population communautaire est principalement située au nord du territoire. L'unité urbaine de Vernon (Vernon, Saint-Marcel, Saint-Just et Saint-Pierre d'Autils) réunit à elle seule 56% des habitants ; avec les unités urbaines de Pacy sur Eure et Gasny, ce sont **les trois-quarts des habitants qui se situent en zone urbaine**.

2.2.2. Une dynamique démographique soutenue et singulière

Avec plus de 58 500 habitants en 2009[2], **la Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure connaît une croissance démographique soutenue** puisque sa population a presque doublé depuis 1962 (33 000 habitants en 1962).

Sur la dernière décennie, cette évolution démographique « profite » globalement à l'ensemble des communes et notamment à Vernon qui voit sa population progresser de 1 300 habitants. Seules quatre communes (Pacy sur Eure, Saint-Marcel, Saint-Pierre d'Autils, et Sainte-Geneviève les Gasny) enregistrent la perte de quelques dizaines d'habitants.

Le tableau ci-dessous témoigne de cette évolution ; il illustre également la densification du territoire avec la progression du nombre d'habitants au km².

Evolution démographique

	1968	1975	1982	1990	1999	2010
Population	37 255	43 828	46 818	52 271	55 591	58 394
Densité moyenne (hab/km²)	119,3	140,4	149,9	167,4	178,0	187,0

Figure 3 : évolution démographique - INSEE RP 1968 à 2010

[2] *Source : Aval, « les dix ans de la CAPE », INSEE Haute Normandie, Décembre 2013*

Poids démographique des communes de la CAPE

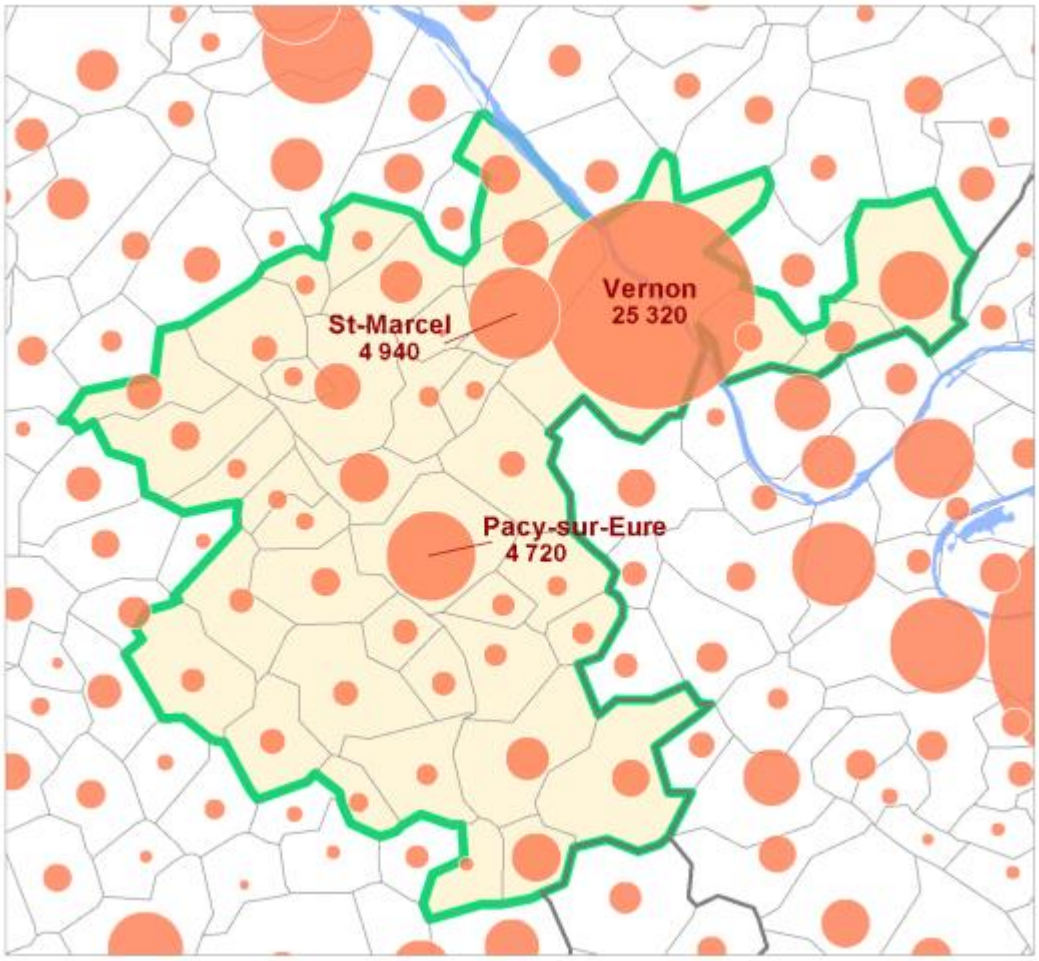

Figure 4 : poids démographique des communes de la CAPE, source INSEE octobre 2013

Cette évolution démographique soutenue s'explique essentiellement par **la dynamique du solde naturel** : la variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel est de +0,7% entre 1990 et 1999.

En effet, la composition de la population présente un nombre important de personnes vivant en couple et en âge d'avoir des enfants : cela assure un nombre de naissances assez conséquent chaque année (environ 740 en moyenne par an au cours de la dernière décennie, 734 en 2011).

Avec une faible évolution du nombre de décès, la population continue de croître même si la variation moyenne annuelle (en %) diminue de + 0,7 sur la période 1990-1999 à + 0,4 sur la période 1999-2010 (*source : INSEE, RP2010*).

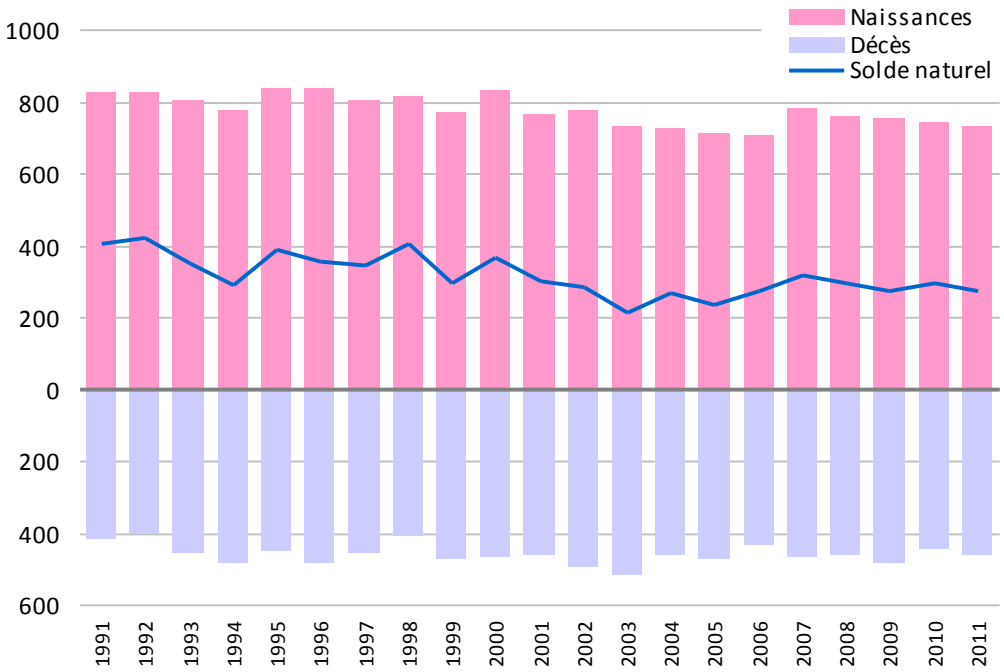

Figure 5 : solde naturel, source INSEE, octobre 2013

Avec près de 2,5 personnes par ménage, la population de la **CAPE offre un profil plus « familial »** que les moyennes régionale (2,32) et nationale (2,27). Néanmoins, le territoire n'échappe pas au mouvement général et régulier de desserrement. Celui-ci génère un besoin en logements avec **la nécessité de construire 2,3 logements** par an pour 1 000 habitants pour y répondre (*source : PDH de l'Eure, septembre 2013*).

2.2.3.Des échanges croissants avec l'environnement proche

Dans le même temps, **le territoire des Portes de l'Eure ne subit pas le déficit migratoire** que connaissent les agglomérations situées à une distance comparable de Paris. Le solde migratoire très excédentaire en 1968 faiblit régulièrement pour être quasiment nul en 2010, soit autant de départs que d'arrivées (*source : INSEE, RP2010*).

Il est cependant intéressant de dépasser cette lecture globale pour noter que :

- **le bilan des échanges reste très positif avec l'Ile de France** (et notamment le département des Yvelines) alors qu'il est négatif avec le reste de la Haute Normandie (notamment avec l'environnement proche – Eure Madrie Seine, Grand Evreux, agglomération rouennaise),
- **les départs concernent principalement les jeunes** (15-24 ans) qui, comme en témoigne le graphe 7, quittent le territoire pour continuer leurs études en Ile de France ou dans l'agglomération rouennaise mais également **la classe des 55-64 ans lors du départ à la retraite,**
- **les arrivées concernent les adultes actifs (25-39 ans) et les 75 ans ou plus** (notamment du fait de l'offre en structures d'accueil).

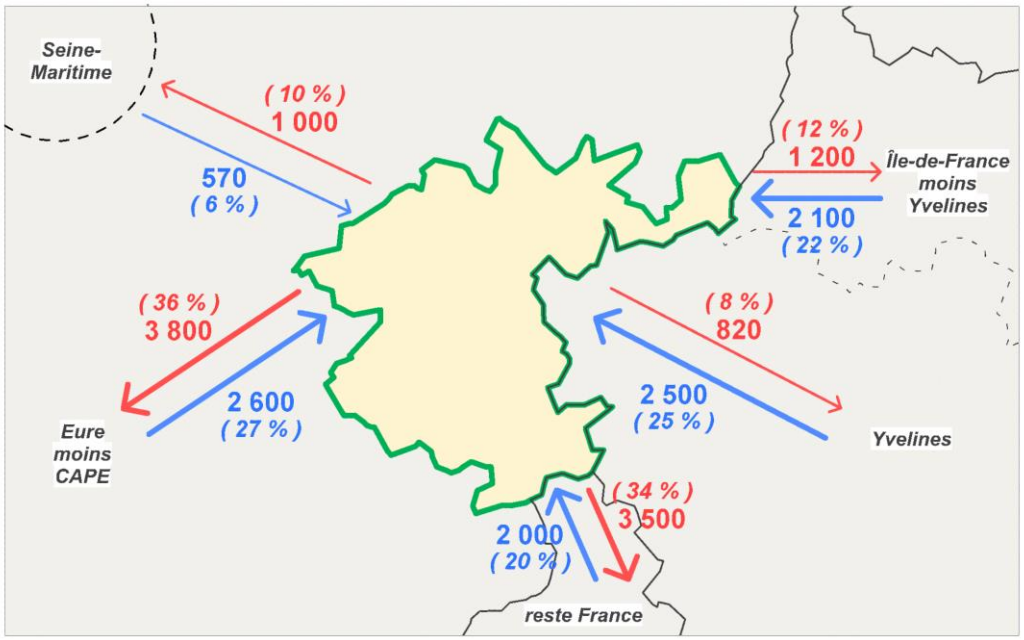

Figure 6 : migrations résidentielles sur 5 ans (INSEE)

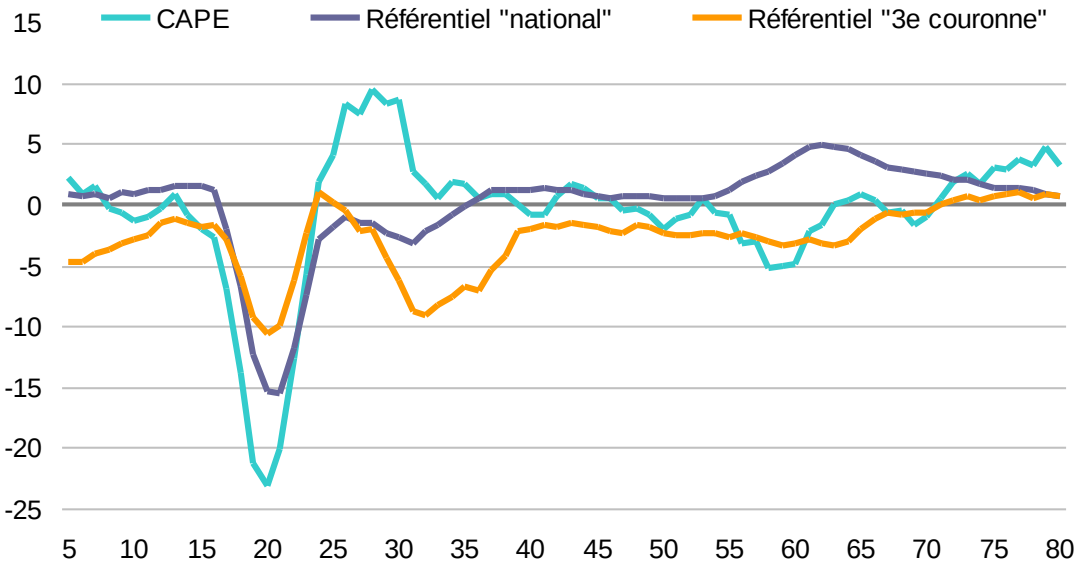

Figure 7 : migrations résidentielles selon l'âge (INSEE)

L'étude réalisée par l'INSEE pour les dix ans de la CAPE souligne **la réalité d'un « territoire en mutation »** : au delà de ces mouvements de population, le territoire accueille de « *nouveaux ménages aisés* » dans un contexte marqué par les tensions sur les prix de l'immobilier.

Ce mouvement concerne notamment les cadres et professions intermédiaires qui choisissent la CAPE comme lieu de résidence sans pour autant connaître de mobilité professionnelle. Dans le même temps, **le territoire « perd » des employés**. Ce point sera d'ailleurs repris dans l'approche de l'évolution économique.

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2010

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	**22 381**	**24 134**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	*104*	*15*	*0,0*	*0,3*	*0,3*
Artisans, commerçants, chefs entreprise	*1 086*	*449*	*0,9*	*4,8*	*2,2*
Cadres et professions intellectuelles supérieures	*3 049*	*1 443*	*1,4*	*15,7*	*4,6*
Professions intermédiaires	*3 256*	*3 567*	*6,8*	*23,8*	*5,0*
Employés	*1 466*	*5 983*	*17,5*	*23,3*	*4,9*
Ouvriers	*5 439*	*1 528*	*15,5*	*22,3*	*4,3*
Retraités	*5 269*	*6 506*	*0,0*	*0,3*	*72,0*
Autres personnes sans activité professionnelle	*2 714*	*4 641*	*57,9*	*9,6*	*6,8*

Figure 8 : population de 15 ans ou + par âge, sexe et CSP, INSEE RP 2010

Cette attractivité du territoire de la CAPE auprès des cadres et professions intermédiaires ne constitue pas un phénomène nouveau mais il s'affirme et a des conséquences sur le niveau des revenus. Cette tendance combinée à un niveau de chômage moins élevé et une population bénéficiant d'aides sociales moins nombreuse fait que les revenus sont relativement élevés : en 2010, le revenu médian des ménages s'établit à 19 981 euros. Cette situation n'est toutefois pas homogène sur le territoire : les disparités de revenus les plus importantes sont observées dans la ville de Vernon et dans une moindre mesure à Pacy sur Eure du fait de la diversité des populations et de l'offre d'habitat.

L'INSEE compare les évolutions de la CAPE avec deux référentiels de territoires :

- *Un « national » composé de 40 intercommunalités aux critères de taille et de structure comparables*
- *Un « troisième couronne » composé de onze territoires aux portes de l'Ile de France, comportant un pôle d'emploi de plus de 5 000 emplois.*

*Cette analyse révèle **six caractéristiques singulières pour le territoire des Portes de l'Eure** :*

- ⇨ ***Une « jeunesse » de la population** comparable au référentiel « troisième couronne », mais un déficit de jeunes en âge d'études ou de premier emploi,*
- ⇨ ***Une croissance de la population** qui reste soutenue au cours des années 2000 alors qu'elle ralentit en « 3è couronne »),*
- ⇨ ***L'importance du nombre de couples**, notamment en âge d'avoir des enfants,*
- ⇨ ***Un solde migratoire qui n'est pas déficitaire**,*
- ⇨ ***Une attractivité marquée auprès des cadres** et professions intermédiaires,*
- ⇨ ***Un revenu « médian » sensiblement supérieur** à ceux des référentiels*

2.2.4.Un effort de construction déconnecté de l'évolution démographique

Avec plus de **26 500 logements en 2010** (source : INSEE, RP 99 et 2010), le territoire des Portes de l'Eure a connu une forte progression du nombre de logements qui a presque doublé depuis 1968. En 1999, le territoire comptait 23 944 logements, soit une progression de plus de 2 600 unités, dont environ 1 500 maisons individuelles. **Au regard de la croissance démographique et des besoins liés au desserrement, l'effort de construction apparaît relativement faible.**

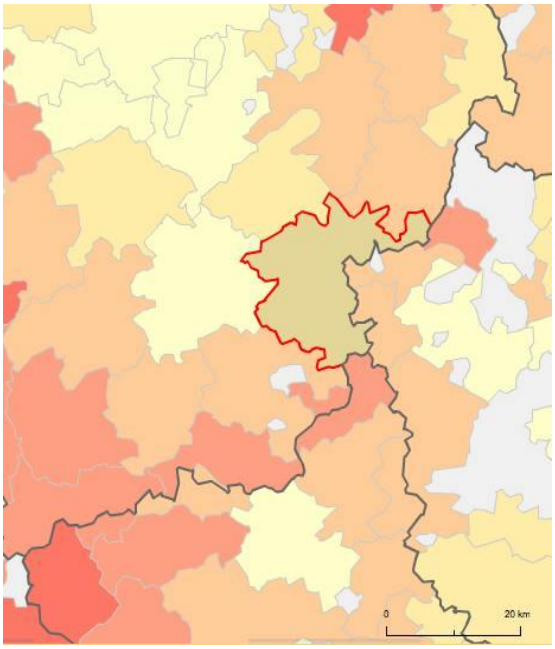

Figure 9 : part des résidences secondaires - source : INSEE

Le parc de logements est principalement composé de résidences principales (23 721 logements, soit 89,3% du parc), les résidences secondaires ne représentant que 4,8 % (ce qui est comparable à la situation de la CC Eure Madrie Seine mais nettement inférieur à la situation observée dans la CC Epte Vexin Seine au nord du territoire. Il est à noter que **le nombre de résidences secondaires est en recul depuis 1999**. Leur part est relativement plus importante dans les « petites communes », notamment celles de la vallée de l'Eure.

Les logements vacants, au nombre de 1 580, représentent près de 6% des logements ; malgré une progression entre 1999 et 2009, ce pourcentage reste faible et traduit la réalité déjà évoquée d'un marché tendu.

Le parc comporte une majorité de maisons individuelles (66,5%) ; les logements sont occupés par les propriétaires à près de 59%. En ce qui concerne les logements locatifs, ils concernent plus de 9 300 logements sur le territoire, soit 16,8 % du parc et 10 230 personnes.

Bien que significative au regard du contexte départemental, la part du locatif privé est inférieure à la moyenne nationale. Elle illustre **la réalité d'un territoire résidentiel globalement orienté vers l'accession à la propriété.**

En écho au profil « familial » de la population, le parc de grands logements est important sur le territoire puisque les logements de 5 pièces et plus constituent près de 40 % du parc, soit sensiblement plus que les moyennes régionale et nationale, ainsi que le référentiel « 3ème couronne » de l'INSEE.

La part des résidences principales construites avant 1949 représentait 28 % des résidences principales en 2008. Cette caractéristique concerne les territoires ruraux mais également **les centres villes où certains îlots apparaissent délaissés**.

Le parc social est relativement important (4149 logements en 2012), même si l'INSEE note qu'il l'est moins que pour les territoires comparables de « 3ème couronne ». Le parc est principalement localisé sur la commune de Vernon.

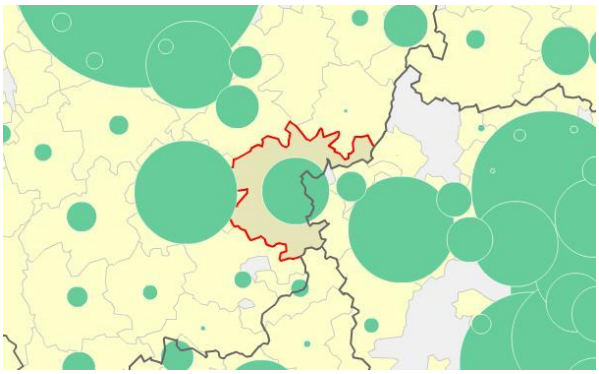

Figure 10 : part du logement social - source : INSEE

Il convient en revanche de noter que **la CAPE**, avec le SCoT du Pays du Neubourg, **est le seul territoire de l'Eure où la part du logement social parmi les résidences principales baisse.**

De fait, **la faible production de logements par an (+0,8%) ne suffit pas à maintenir le taux de logement social** (*source : CG 27, diagnostic du PDH, septembre 2013*).

Le phénomène de vacance concerne également le parc social avec 133 logements, soit 3,3% (3,5% pour le département). Pour les Portes de l'Eure, la vacance concerne plus particulièrement les petits logements T1. La mobilité dans le parc est relativement faible du fait de la tension observée sur le marché : le taux de rotation en 2011 s'établit à 10,8 %, très inférieur à la moyenne départementale (13,2%) et conforme à la moyenne régionale.

En ce qui concerne la réhabilitation, **l'agglomération a bénéficié d'un programme ANRU**. 926 logements ont ainsi été réhabilités depuis 2006, dont 537 dans le cadre de l'ANRU. Ce sont ainsi 22% du parc qui ont été réhabilités depuis cette date. A Vernon, le projet de rénovation urbaine des Boutardes a permis la démolition de 186 logements avec des reconstructions en cours.

En ce qui concerne **l'accueil des gens du voyage**, le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage élaboré en 2001 prévoyait la création d'une aire d'accueil de 10 à 20 places à Vernon. Dix ans plus tard, ce projet n'a pas été réalisé et **le territoire ne dispose d'aucune offre**. Les nouvelles prescriptions du schéma 2012 prévoient la création de 25 places à Vernon. La commune de Saint - Marcel doit quant à elle faire face à une problématique particulière de sédentarisation.

Au regard des ces différents éléments, **la situation de la CAPE révèle une problématique logement conséquente**. Le diagnostic du Plan Départemental de l'Habitat (PDH)[3] met ainsi en perspective différents facteurs marquants :

- **Les loyers les plus élevés du parc social correspondent aux loyers les plus bas du parc privé**. Cela interroge la capacité des locataires du parc social –et notamment les familles - à

[3] Diagnostic du PDH de l'Eure, CG 27, Guy Taïeb Conseil, septembre 2013

occuper un bien équivalent dans le parc privé. Cela pose clairement **la question des parcours résidentiels** notamment pour les jeunes actifs et les salariés des entreprises qui souhaitent s'installer ou rester sur le territoire communautaire.

- Comme dans le Grand Evreux, les écarts de revenus entre locataires privés et HLM sont particulièrement marqués. De fait, **les prix de l'immobilier limitent l'accès du parc locatif privé aux ménages disposant des revenus relativement élevés**. Le phénomène se reproduit pour l'accession à la propriété,
- **Les prix de l'immobilier sont particulièrement élevés sur les secteurs de Vernon du fait de l'accès à Paris et à l'Ile de France**. Selon les données notariales 2012 reprises dans le PDH, les transactions de maisons à Vernon se situent entre 200 000 et 280 000 euros (entre 160 et 235 000 sur Saint-Marcel). Ainsi, seuls 35% des ménages de 3 enfants peuvent acheter une maison à Vernon.

2.2.5. Un territoire « outillé » pour faire face aux enjeux d'aménagement

Compte tenu de sa situation interrégionale et des pressions liées à la proximité de l'Ile de France, la CAPE avait retenu dans son Projet de territoire un axe visant à « *anticiper et gérer les usages de l'espace pour préserver l'identité du territoire* ». **La communauté d'agglomération s'est donc dotée au cours de ces dix dernières années de documents de référence** qui fixent des orientations stratégiques et définissent les programmes d'actions correspondants :

- **le programme local de l'habitat (PLH)** a été élaboré en 2007 et son programme d'action validé en 2010. Il définit des objectifs territorialisés autour de **quatre orientations majeures** :
  - ⇨ Créer les conditions de réussite du PLH, notamment par un travail sur le foncier et la prise en compte de la mixité sociale,
  - ⇨ Veiller au confort des logements existants, notamment à travers l'ANRU,
  - ⇨ Cibler l'action sur un certain nombre de clientèles spécifiques, notamment les personnes âgées et handicapées, les jeunes et l'hébergement d'urgence,
  - ⇨ Organiser le suivi de la politique.

  La mise en œuvre du PLH fait l'objet d'un suivi de la CAPE et de ses partenaires ; les différents services recueillent des données mais celles-ci ne sont pas centralisées au niveau d'un observatoire de l'habitat. Il n'existe pas non plus de Conférence intercommunale du logement qui permettrait un partage des données et études réalisées au service de la mise en œuvre du PLH.

- L'élaboration et l'adoption en octobre 2011 d'**un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur le périmètre de la CAPE** constitue un outil majeur pour la communauté d'agglomération et les communes membres. Au-delà des choix du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le Document d'Orientation Générale (DOG) fixe **des orientations** en matière :
  - ⇨ D'organisation de l'espace et de restructuration des espaces urbanisés,
  - ⇨ D'équilibre entre espaces urbains et naturels,
  - ⇨ De cohérence de l'urbanisation et de desserte en transports,

- ⇨ De sites à protéger,
- ⇨ De protection des paysages et de gestion des entrées de ville,
- ⇨ De préservation des ressources et de gestion des risques,
- ⇨ D'équilibre social de l'habitat et de construction de logements sociaux,
- ⇨ D'équipement commercial et artisanal, d'implantation des activités économiques,
- ⇨ De grands équipements et services nécessaires à la mise en œuvre du schéma.

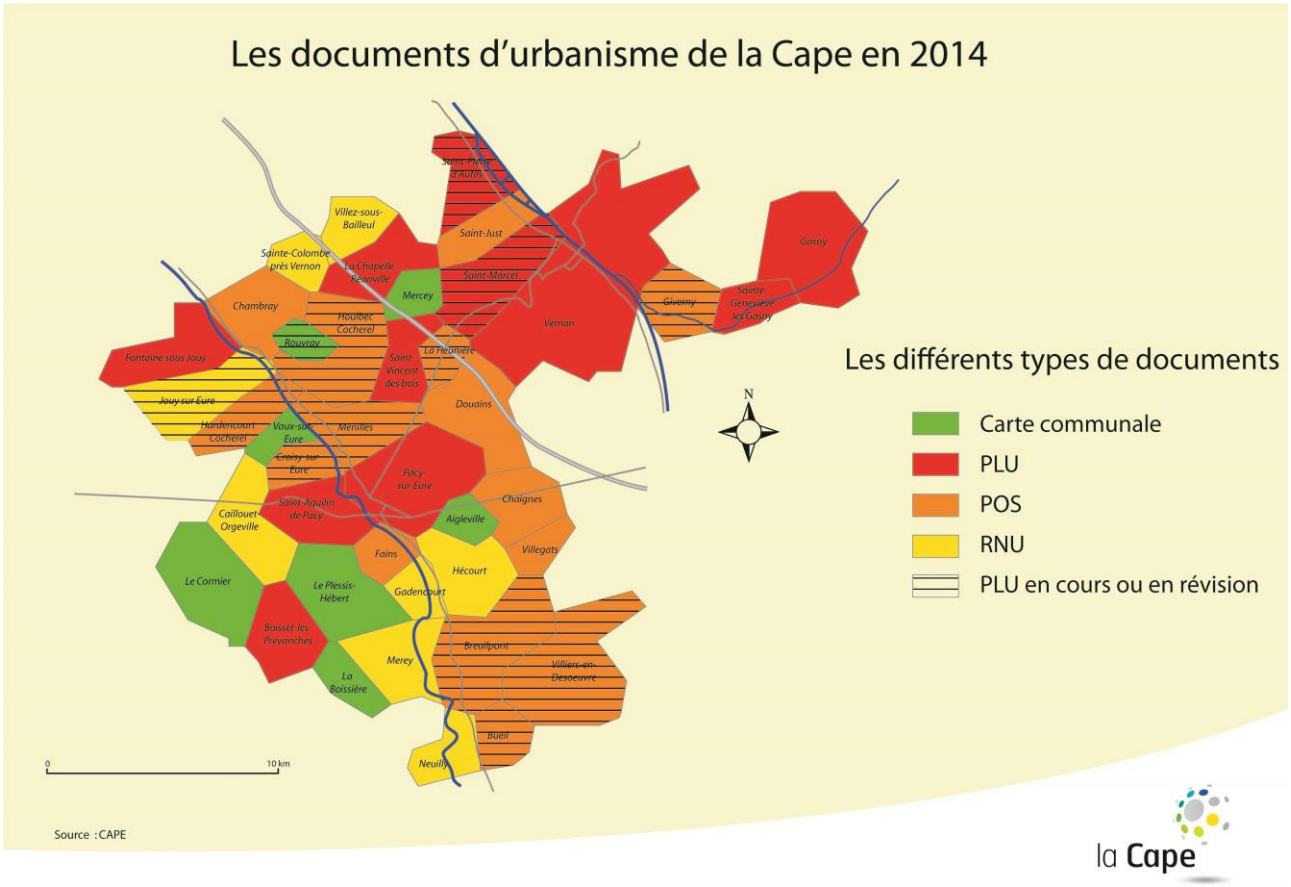

Figure 11 : état des documents d'urbanisme

Fruit d'une démarche patiente entre la CAPE, ses communes membres et les partenaires associés, le SCoT assure un développement urbain économe en espace et favorise la préservation des espaces naturels et agricoles. Il se heurte néanmoins aux délais de mise en œuvre. Par ailleurs, quelques communes ne disposent pas de document d'urbanisme et restent soumis au Règlement National d'Urbanisme (RNU)

- **La Charte paysagère et écologique** de la CAPE adoptée en 2008 constitue un véritable « projet de paysage » partagé par l'ensemble des signataires. Réalisée préalablement au SCoT, elle en constitue un aspect important du volet paysage / urbanisme / environnement.

  A travers ce document de référence, la communauté d'agglomération a pu également mettre en œuvre un certain nombre d'actions qui font l'unanimité des acteurs locaux. Il permet également l'animation de deux zones Natura 2000 d'exception. Toutefois, les acteurs locaux regrettent l'absence de véritables projets structurés autour de cette Charte.

- En tant qu'agglomération de plus de 50 000 habitants et conformément aux orientations du Grenelle, la CAPE s'est également dotée d'un **Plan Climat Energie Territorial (PCET)** et d'un bilan carbone.

Pour assurer la mise en œuvre et le suivi de ces orientations, **la CAPE s'est également dotée d'un Système d'Information Géographique (SIG)**.

Au-delà de ces documents de référence, la CAPE s'est engagée dans la mise en œuvre de politiques structurantes et de dispositifs d'intervention. En matière d'action foncière, la CAPE s'est dotée **d'une politique d'intervention foncière :** le projet de réaménagement de l'ancienne caserne Fieschi, déjà au cœur du premier Projet de territoire, a fait l'objet d'une nouvelle consultation qui a abouti à un nouveau projet adopté en 2012. L'année 2014 marque le lancement des premiers travaux.

Le territoire présente **un potentiel de foncier disponible** pour le développement de l'habitat et de nouveaux services : principalement situé dans les zones de renouvellement urbain, ce foncier sera plus complexe à valoriser.

Le potentiel de foncier mutable compte également différentes **friches industrielles** (Bata, Fonderie, silo de Pacy sur Eure, Smurfit) qui constituent autant d'opportunités de nouveaux développements ; elles font l'objet d'un travail étroit avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN). Quant au site LRBA de Vernon, son devenir est un projet emblématique pour le territoire, ouvert en termes de développement économique et touristique. **En matière foncière, la CAPE ne s'est pas dotée d'un outil propre de portage foncier**.

Face aux tensions observées en matière d'habitat et de logement, la CAPE a pris différentes initiatives de nature à **favoriser une offre de logement accessible et de qualité** :

- Mise en place d'une garantie d'emprunts auprès des bailleurs pour les logements sociaux à hauteur de 21,35 M€,
- Versement de subventions pour la réhabilitation et la résidentialisation de logements sociaux (hors ANRU) pour près de 990 000 euros,
- Réalisation de l'opération de rénovation urbaine des Boutardes avec notamment la création de nouveaux logements mais aussi d'équipements publics,
- Conduite d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur la période 2011-2014 afin de répondre aux situations d'inconfort et de mal logement dans les communes membres. 75 dossiers (61 160 €) ont ainsi été soutenus en matière de précarité énergétique et d'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.

Les points de vue exprimés lors de la concertation	
Atouts	**Faiblesses**
• *L'attractivité résidentielle du territoire* • *Un « outillage » important : SCoT, Charte Paysagère, Plan Climat etc.* • *D'importantes opérations d'aménagement en cours (ZUS de Vernon, Site Fieschi, Normandie Parc, etc.)* • *Le rôle de l'ANRU pour la revalorisation des espaces urbains* • *Des espaces naturels d'exception*	• *Un territoire construit sur des politiques et non la réalité d'un bassin de vie* • *Une population hétérogène entre nord et sud, la population d'origine étrangère réunie sur un petit territoire* • *Des communes sans document d'urbanisme et confrontées au désengagement de l'Etat* • *Un foncier mutable à vocation plus résidentielle qu'économique et surtout situé en ZRU (durée et coût des opérations)* • *Dégradation des centres bourgs (vacance, copropriétés dégradées, attractivité des commerces)* • *Le coût élevé du foncier et de l'immobilier* • *De fortes tensions sur le marché du logement social* • *L'absence d'aire d'accueil des gens du voyage* • *Peu de places d'hébergement d'urgence (rien pour les femmes seules)*

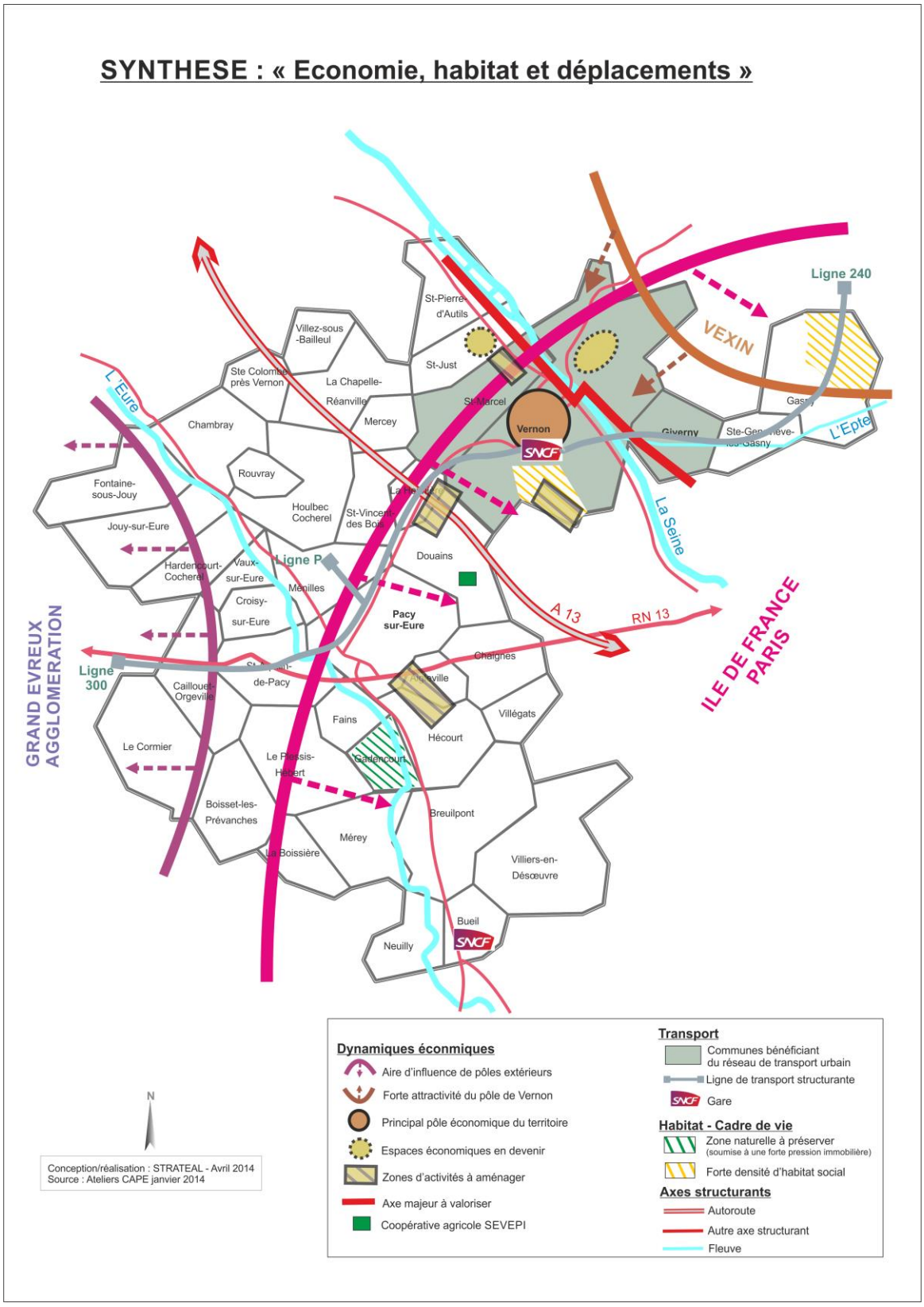

Figure 12 : cadre de vie, habitat et déplacements

Quels enjeux pour le Projet de territoire ?
• *L'équilibre du dynamisme démographique entre pôles urbains et communes rurales pour maîtriser la périurbanisation* • *La production de nouveaux logements pour répondre aux besoins de la population* • *L'accès au logement social* • *Le développement d'une offre diversifiée favorable aux parcours résidentiels* • *La mise en œuvre du SCoT : la limitation de la consommation d'espace pour éviter le mitage et préserver les espaces naturels* • *Le portage foncier, la valorisation des ressources foncières et mutables* • *Le renforcement des liens inter-vallées*

2.3. Des politiques structurantes en matière d'équipements et de services

Depuis sa création en 2003, la Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure s'est affirmée par le souci de répondre à la demande de services et d'équipements de la population et des communes membres. A travers cette ambition il s'agissait à la fois de « donner corps » au territoire mais aussi de développer des projets que chaque commune ou intercommunalité préexistante n'aurait pu atteindre seule.

Dans ces domaines, forte des compétences qui lui ont été transférées par les communes, la CAPE a donc accompli un travail conséquent : près de 62 millions d'euros ont ainsi été investis sur le territoire communautaire.

2.3.1. Une action exemplaire en faveur de l'enfance et de la jeunesse

L'analyse de l'évolution démographique du territoire a mis en évidence le dynamisme du solde naturel et donc l'enjeu que constituent les services proposés aux familles : les « 0 – 14 ans » représentent plus de 20% de la population des Portes de l'Eure.

Dès sa création, **la CAPE s'est donc engagée dans ce domaine en devenant la première communauté d'agglomération à prendre la compétence « enfance / jeunesse »** afin de proposer le même niveau de prestation sur l'ensemble des communes membres. Il s'agit là d'un acte politique majeur visant à fonder la cohésion du territoire.

Depuis 2003, l'action enfance / jeunesse est devenue le premier poste budgétaire de la CAPE avec un accroissement de 66% du budget de fonctionnement : **le nombre de places proposées aux habitants a augmenté de 46%**.

En ce qui concerne l'accueil des tout-petits (0-3 ans), la couverture du territoire est passée de trois à neuf structures petite enfance, dont quatre Relais Parents Assistantes Maternelles (RPAM) avec notamment les créations du RPAM itinérant de Pacy sur Eure et celui de Saint Marcel en complément de ceux de Vernon et Gasny.

En revanche, ces structures proposent une offre d'accueil traditionnelle en terme de plage d'ouverture : le développement résidentiel et l'évolution de l'emploi font apparaître **des besoins en horaires décalés**. Le dispositif en place ne permet pas en l'état de répondre à ces besoins. Il s'agit là d'une question intéressante pour l'adaptation de l'offre de services qui pourra être approfondie dans le diagnostic « enfance-jeunesse » en cours d'élaboration.

Pour les enfants et jeunes adolescents, la prise de cette compétence par la Communauté s'est d'abord traduite par **l'ouverture de l'accès et l'uniformisation des tarifs et horaires sur l'ensemble du territoire communautaire**.

Une action importante a par ailleurs été menée pour **soutenir les structures en place et accroître les capacités d'accueil** :

- la CAPE accorde un soutien financier aux associations (Les Galopins, ATLEJ, ELV) qui proposent des services aux enfants,
- la CAPE gère désormais un réseau de 11 ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) périscolaires, la capacité d'accueil ayant ainsi été portée de 500 enfants en 2003 à 900 pendant le mois de juillet en 2013.

2.3.2.Le développement d'une offre culturelle diversifiée et accessible

En matière culturelle, le territoire des Portes de l'Eure a dû relever le défi de proposer une offre culturelle riche et diversifiée à l'échelle de 60 000 habitants entre Paris et l'agglomération rouennaise.

L'action de la CAPE s'est donc organisée autour de **deux axes principaux** :

- **Développement d'une offre culturelle de qualité à partir des équipements « phares »** que sont l'Espace Philippe Auguste à Vernon et le centre culturel Guy Gambu à Saint-Marcel. Ces deux équipements proposent ainsi une centaine de spectacles chaque année.

  L'espace culturel Philippe Auguste est un équipement aux composantes multiples : théâtre, salle polyvalente, salle d'exposition, médiathèque et conservatoire de musique, danse et art dramatique. Principalement orienté vers la diffusion du spectacle vivant, l'espace culturel présente également la particularité d'accueillir des artistes en résidence. **Le centre culturel Guy Gambu** offre une salle de 700 places en mesure de recevoir une grande diversité de spectacles, de la variété à l'opéra.

Pour faciliter l'accès aux activités et donner tout son sens à cette offre culturelle, les deux établissements ont été informatisés en 2005 et les billetteries mutualisées dans une logique de réseau.

- **C'est bien cette logique de réseau qui anime le second axe de l'action de la CAPE en matière culturelle**. Au-delà de ces deux grands équipements, la communauté d'agglomération a développé une politique de mise en réseau d'équipements de proximité avec la gestion de cinq bibliothèques.

  Là aussi, la compétence communautaire a permis d'harmoniser les tarifs et d'ouvrir l'accès. L'informatisation des équipements et la création d'un portail internet www.bibliocape27.fr facilite l'information et les démarches d'emprunt pour tous les lecteurs du territoire.

  Enfin, **l'action de la CAPE accorde une place importante à l'enseignement musical**. Le Conservatoire à rayonnement intercommunal des Portes de l'Eure à Vernon et l'école de musique de Saint-Marcel forment chaque année plus de 1 000 élèves. Des classes à horaires aménagés ont également été créées ; enfin la CAPE soutient l'activité de deux associations musicales à Pacy sur Eure et Gasny afin de mieux couvrir les besoins à l'échelle du territoire communautaire.

2.3.3. Un renforcement et une optimisation des équipements sportifs

A l'image de la politique menée en matière culturelle, la CAPE a reçu des communes membres une compétence dans le domaine des sports. Celle-ci concerne la construction, l'équipement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs communautaires ; elle s'exprime également à travers un soutien apporté au sport de haut niveau.

Cette ambition d'agglomération se concrétise à travers la création et l'aménagement d'équipements mais aussi le développement des activités proposées aux pratiquants :

- **Deux équipements aquatiques** avec l'ouverture de l'espace nautique de la Grande garenne à Saint Marcel en 2004 et l'espace nautique Robert Taron à Pacy sur Eure,
- **Deux gymnases** à Vernon, dont le gymnase Grévarin restructuré en 2006 pour accueillir les compétitions de handball,
- **Trois complexes sportifs à Vernon, Pacy-Ménilles et Saint Marcel :** ces équipements ont fait l'objet de travaux importants avec notamment la pose de terrains synthétiques dans des logiques de meilleure gestion et d'optimisation des installations,
- **Le Centre Régional Jeunesse et Sports (CRJS)** a bénéficié d'un projet d'extension des installations afin de diversifier les activités proposées à un public plus large.

Ainsi, de 2003 à 2010, l'engagement financier de la CAPE en matière d'activités sportives s'est élevé à 19,7M€ en fonctionnement et 13,03M€ en investissement.

A travers ces différents équipements, la CAPE met donc à la disposition des clubs et associations sportives des équipements nombreux et de qualité. Ce réseau d'équipements ne semble pas rencontrer de problèmes de saturation de fréquentation ; en revanche, l'accès aux équipements reste une question sensible pour les pratiquants des communes rurales et notamment les plus jeunes.

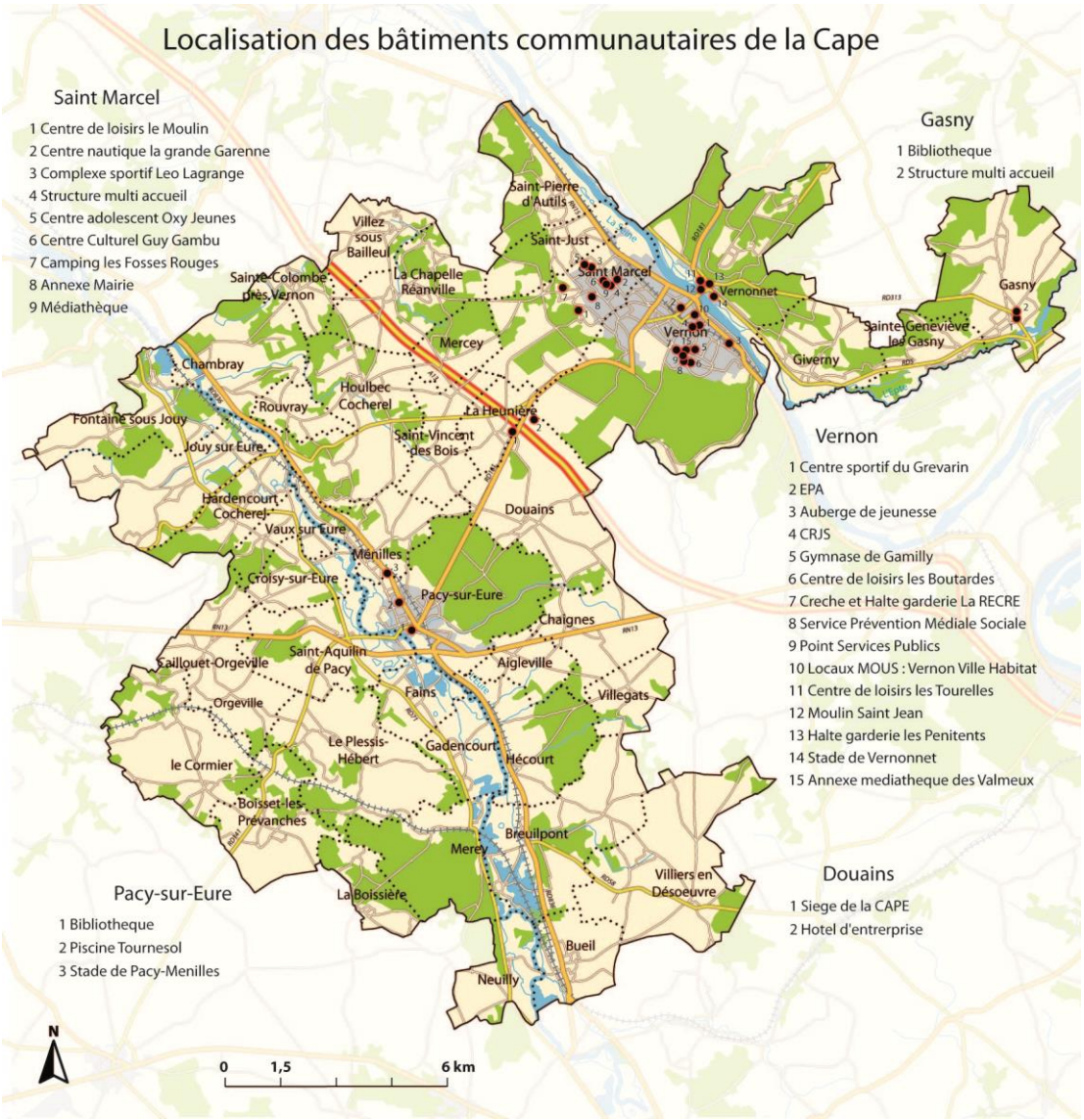

Figure 13 : équipements communautaires (source CAPE)

2.3.4.Une action globale pour la cohésion sociale dans l'agglomération

Pour lutter contre l'exclusion et les inégalités sociales, la CAPE a mis en œuvre au cours de ces dix années différentes politiques : elle s'est notamment engagée dans **la Politique de la Ville**, pour laquelle elle est compétente.

Pour mettre en œuvre cette politique globale, la CAPE dispose de **trois outils principaux** :

- **Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)** permet depuis 2007 de mobiliser les partenaires (Etat, CAPE, Ville de Vernon, CAF, Eure Habitat) autour d'actions en faveur des habitants des quartiers jugés prioritaires en fonction des facteurs d'exclusion observés :

  ⇨ Interventions massives pour les quartiers Valmeux, Blanchères et Boutardes (cf. action de restructuration urbaine soutenue par l'ANRU),
  ⇨ Interventions de prévention et de coordination des moyens pour le quartier de Vernonnet et certaines zones d'habitat social de Saint Marcel.

  La mise en œuvre du CUCS est assurée par l'équipe d'ingénierie dédiée, de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) qui supervise également le dispositif Point Services Publics et le service de prévention et médiation sociale.

- Le dispositif **Point Services Publics** a été repris par la communauté d'agglomération. Il met à disposition des populations en difficulté des outils d'aide à la recherche d'emploi.

- **Le service de prévention et de médiation sociale** propose des prestations d'accompagnement des personnes en difficulté dans leurs démarches de la vie quotidienne. Autrefois limitée aux communes de Vernon et Saint Marcel, son action est désormais étendue à l'ensemble du territoire communautaire.

L'action en faveur de la cohésion sociale du territoire ne se limite pas à la politique de la ville. **Les transports et la mobilité constituent aussi un enjeu central** pour l'accès à l'emploi et plus largement aux équipements et services aux publics.

Depuis dix ans, **le développement d'une offre de transports à l'échelle du territoire communautaire** a été mené. Dès sa création la CAPE a repris les services de transports existants (transports urbain et scolaire). Cette organisation a connu différentes évolutions mais la plus importante est intervenue en 2010 avec **la refonte et le développement du réseau TransCape** qui dessert désormais l'ensemble des communes de l'agglomération.

Le service est organisé autour de différentes lignes :

- Le réseau de transport urbain,
- Le transport des personnes à mobilité réduite,
- Le transport à la demande des communes rurales,

- La « ligne P » Pacy-Ménilles qui dessert notamment les zones commerciales, les équipements sportifs et les zones résidentielles,
- La ligne régulière 240, conçue par le Conseil Général qui relie Ecos à Vernon via Gasny,
- Enfin la navette Giverny qui assure en saison la liaison entre la gare de Vernon et les sites touristiques de Giverny en saison.

La fréquentation du réseau a connu au cours de ces dix ans **une forte progression** : de 91 745 personnes transportées en 2003, **387 099 voyageurs ont utilisé le réseau TransCape en 2013**, soit une progression de 321%. Comme évoqué précédemment, la CAPE est également partenaire du dispositif régional ATOUMOD qui permet d'utiliser différents transports en région avec le même titre.

Pour autant, la politique de l'agglomération ne se limite pas au développement du réseau de transports. **La CAPE s'est également dotée d'un Plan Local de Déplacements (PLD)** dont l'objet est d'apporter, en cohérence avec les orientations du SCoT, des propositions pratiques à des problématiques spécifiques ou enjeux tels que :

- Les déplacements des jeunes, notamment pour l'accès aux équipements communautaires,
- Les déplacements des personnes âgées, par exemple pour l'accès aux services de santé,
- Le développement d'alternatives aux transports collectifs plus adaptés aux secteurs urbains,
- Le développement du covoiturage,
- Le développement des « modes doux » au-delà de la pratique touristique et de loisirs,
- La réduction de la part des déplacements en voiture individuelle sur le territoire, etc.

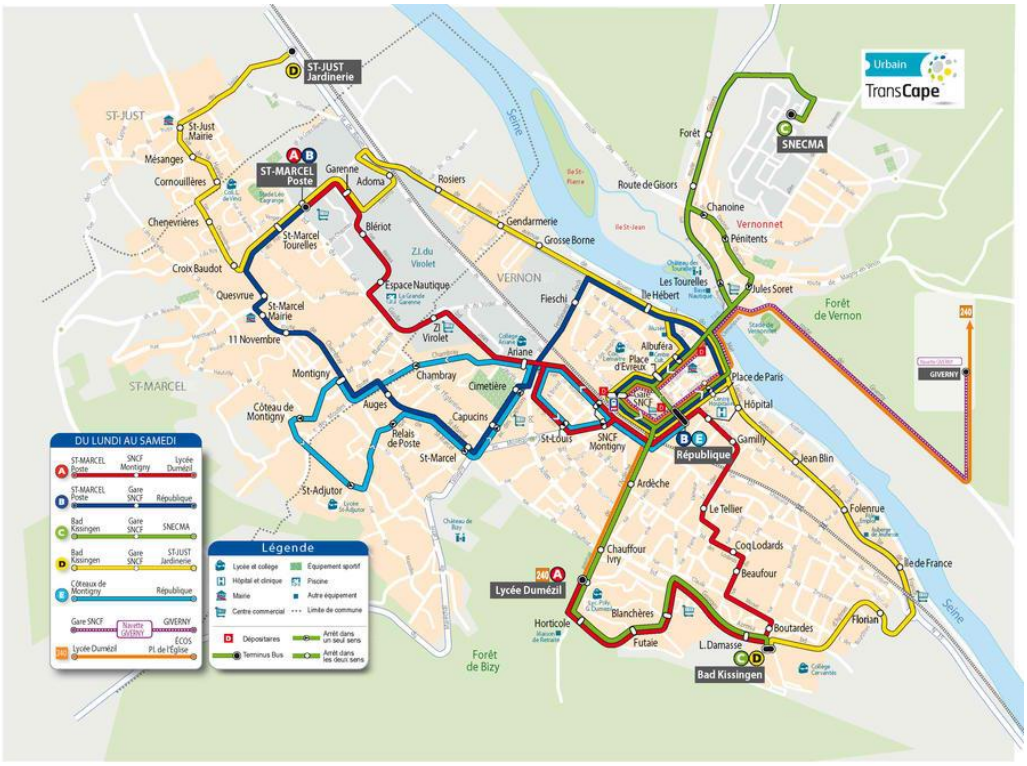

Figure 14 : réseau urbain TransCape - source : CAPE

Enfin, **la santé et l'accès aux soins émergent comme une problématique sensible pour les années à venir**. Avec l'hôpital de Vernon, le territoire dispose d'un site hospitalier de proximité et de services d'urgence. L'articulation avec Evreux et les dynamiques engagées sont un acquis important qu'il convient de préserver. En revanche, **l'offre de soins libérale apparaît comme une faiblesse croissante du territoire communautaire** en particulier dans ses parties rurales, l'offre existante étant essentiellement localisée sur Vernon et dans une moindre mesure Pacy.

Les médecins généralistes installés sur le territoire sont saturés ; un déficit de médecins spécialistes en psychiatrie, pédiatrie, soins dentaires par exemple, est également constaté. Cette situation favorise la fuite des patients vers les territoires proches et notamment l'Ile de France. D'autres services d'aide ou paramédicaux apparaissent également insuffisants ou absents : on citera pêle-mêle le planning familial, la prise en charge de la souffrance psychologique.

Concernant les personnes âgées, le territoire dispose de nombreuses structures d'accueil : quatre résidences personnes âgées à Vernon et Saint Marcel, deux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) à Vernon et Pacy. Il existe également un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) et un service d'aide à domicile conventionné à Vernon. Une clinique gérontologique sera créée prochainement.

2.3.5. La prise en compte de la richesse environnementale et patrimoniale

Le territoire des Portes de l'Eure constitue une agglomération dont près de **90% des espaces sont naturels et boisés**.

Certains espaces, considérés comme exceptionnels, ont été inscrits à l'inventaire des Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de Haute Normandie ; trois sites Natura 2000 (vallées de l'Epte et de l'Eure, grottes du Mont Roberge) sont également recensés du fait de la présence d'habitats ou d'espèces remarquables à l'échelle européenne.

Le territoire des Portes de l'Eure est également un espace agricole important, particulièrement les espaces de « grandes cultures » ; vergers et pâtures subsistent notamment là où les pentes sont importantes. L'eau est également très présente sur le territoire (fleuve, rivières, étangs, mares et sources) et contribue à la diversité des paysages, de la faune et de la flore.

En ce qui concerne **le patrimoine**, le territoire des Portes de l'Eure possède un important patrimoine bâti ou naturel présentant un intérêt historique ou paysager. Un certain nombre d'églises et de châteaux sont ainsi inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques. Des sites naturels sont également classés ou inscrits et concernent près d'une vingtaine de communes de la CAPE. Enfin, le site de Giverny fait l'objet d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) visant à protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain pour des motifs esthétiques.

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE : LES INVENTAIRES DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES

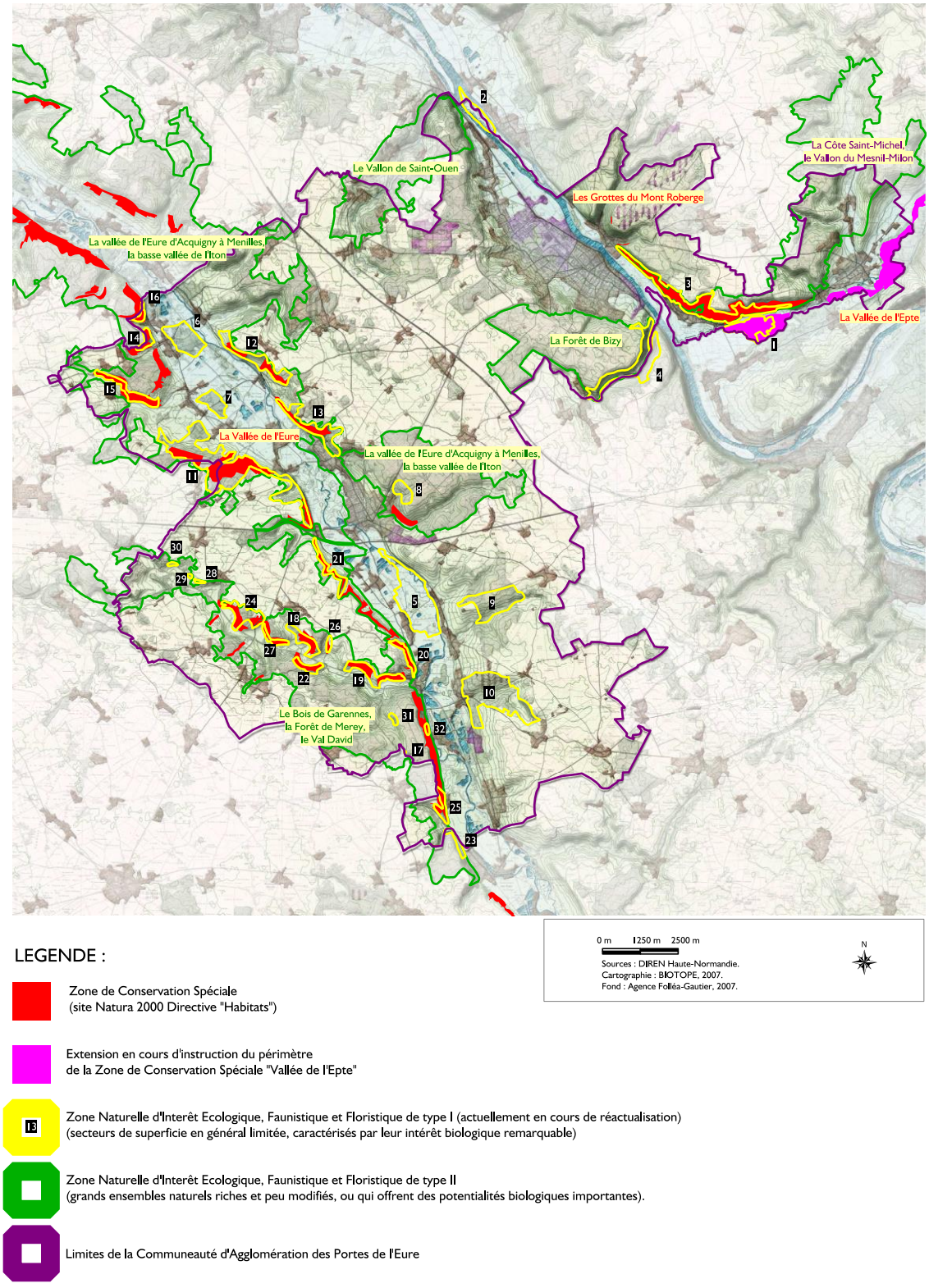

Figure 15 : espaces naturels remarquables (source : charte paysagère)

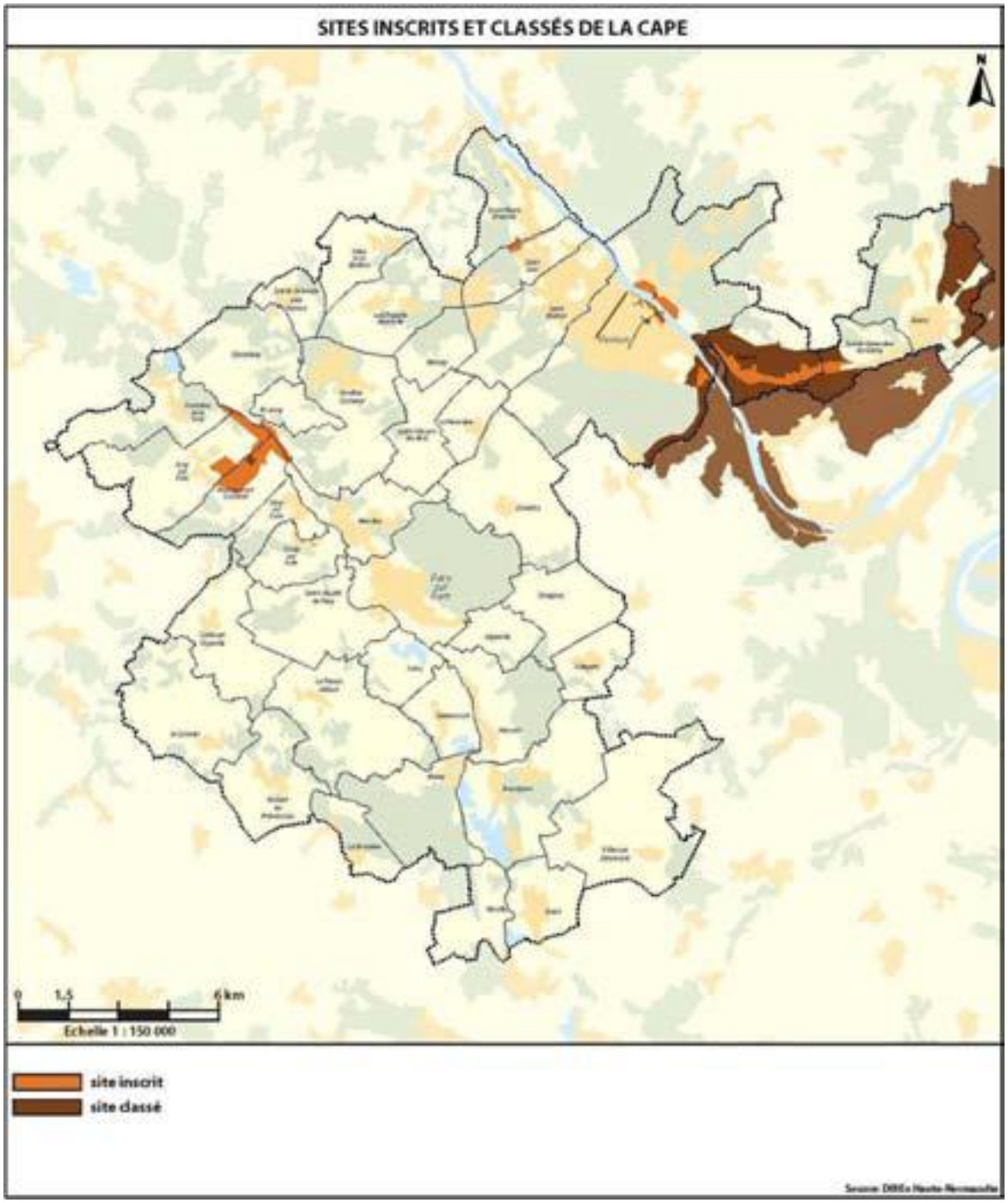

Figure 16 : sites inscrits et classés de la CAPE (source : SCoT)

Cet ensemble, détaillé en particulier dans la Charte Paysagère et l'état initial de l'environnement du SCoT, constitue un atout majeur mais qui reste fragile pour un territoire en croissance démographique et soumis aux risques de la périurbanisation du fait notamment de sa situation limitrophe avec l'Ile de France.

A travers l'élaboration d'une Charte paysagère, d'un Plan Climat Energie Territoire (PCET) et bien entendu du SCoT, la Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure a souhaité affirmer l'importance de cet enjeu et mettre en œuvre des politiques adaptées. Celles-ci se déclinent au travers de **trois orientations principales** :

- **la définition d'une stratégie environnementale**, notamment par **l'optimisation de la gestion des déchets et la mise en œuvre d'une politique de réduction de ces déchets**. La CAPE gère la collecte des déchets, le traitement étant assuré par le SETOM. Une nouvelle organisation est en place depuis 2010 afin de réduire les coûts et d'améliorer la qualité du service aux habitants. Les tournées sont ainsi optimisées avec notamment la collecte simultanée des déchets et emballages ménagers. Cette nouvelle organisation s'accompagne de mesures d'équipement et de sensibilisation des ménages afin de réduire le volume des déchets à traiter.

  La CAPE assure également les compétences en matière **d'assainissement et d'eau potable** qui représentent 73 millions d'euros de dépenses cumulées depuis 2003. Pour orienter ses politiques, la communauté d'agglomération s'est dotée de **schémas directeurs**.

  En matière d'eau potable, la CAPE assure la production de 4,5 millions de m^3 avec 19 sites de production et suit près de 18 000 abonnés. Le territoire est aujourd'hui auto-suffisant.

  En matière d'assainissement, la CAPE dispose de neuf stations d'épuration et assure la collecte de 2,5 millions de m^3 d'eaux usées produites par les habitants raccordés au réseau d'assainissement collectif. La CAPE gère également le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dont l'objet est la garantie du respect de règles en matière d'assainissement individuel. Créé en 2006, le service a été étendu en 2010 à des prestations de montage de dossiers de réhabilitation et d'entretien des installations.

  Enfin, le territoire à travers le PCET s'engage dans une politique de maîtrise de l'énergie. Celle-ci concerne la CAPE elle-même en tant qu'acteur majeur du territoire, par exemple par la réalisation de diagnostics thermiques des bâtiments communautaires. L'action est également orientée vers les collectivités et les habitants à travers la mise en place d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP) ou le dispositif d'aide « chèque énergie ». Des réflexions sont engagées pour la valorisation de nouvelles ressources telles que la biomasse.

- **La lutte contre les risques et la valorisation des paysages** s'inscrit clairement dans les objectifs de la Charte paysagère et du SCoT. Le SCoT est adopté et sa mise en œuvre engagée. Les actions proposées pour la mise en œuvre de la Charte Paysagère sont bien reçues et certaines d'ores et déjà en place : animation de deux sites Natura 2000, et mise en place d'un dispositif d'aide pour les haies, mares, vergers et agroforesterie.

  Toutefois ces actions se heurtent à certaines difficultés : la multiplicité des copropriétaires et le manque de portage rendent difficiles les projets autour des vergers, les aides pour la mise en valeur des paysages peu mobilisées.

- Enfin, cette ambition de valorisation de l'environnement et du patrimoine passe par **la mobilisation et l'implication des citoyens**. En matière de réduction du volume de déchets, une action volontariste de distribution de composteurs a été engagée : près de 1 000 composteurs ont ainsi été distribués depuis 2010. Le territoire s'est également engagé dans la mise en place de bornes textiles avec transformation vers une filière d'insertion sociale et le développement de points d'apport volontaire du verre.

  Des actions d'information et de sensibilisation sont menées notamment auprès du jeune public au travers d'animations dans les écoles et centres de loisirs. Pour le grand public, une fête de l'environnement est organisée tous les deux ans sur le territoire de la communauté d'agglomération.

  La préservation et la découverte du patrimoine sont encouragés par la réalisation d'un inventaire du patrimoine, la création de circuits du patrimoine et la mise en place d'un dispositif d'aide à la réhabilitation du petit patrimoine bâti touristique local.

Les points de vue exprimés lors de la concertation	
Atouts	**Faiblesses**
• *Le développement important de l'offre « enfance jeunesse » depuis 10 ans : souplesse d'accueil, coût* • *Renouvellement engagé du Contrat Enfance Jeunesse* • *Un territoire très bien équipé en matière culturelle (salles de spectacles, conservatoire, écoles de musique, musées, médiathèque…) et sportive* • *Richesse et vitalité du tissu associatif* • *Les CCAS apportent des réponses de proximité adaptées* • *Maison de la Justice et du Droit* • *L'atout de l'hôpital de Vernon, les coopérations avec Evreux*	• *Manque de structures d'accueil petite enfance / enfance pour les horaires atypiques* • *Des faiblesses dans le maillage en matière de lecture publique* • *Absence de CCAS dans certaines communes* • *L'accès au droit ne couvre pas toute la CAPE* • *Une action sociale importante mais qui manque de coordination et de lisibilité* • *Un déficit marqué en matière d'offre de soins libérale : difficulté à répondre aux attentes importantes d'une population issue d'Ile de France* • *Une évasion médicale importante notamment vers le Mantois*

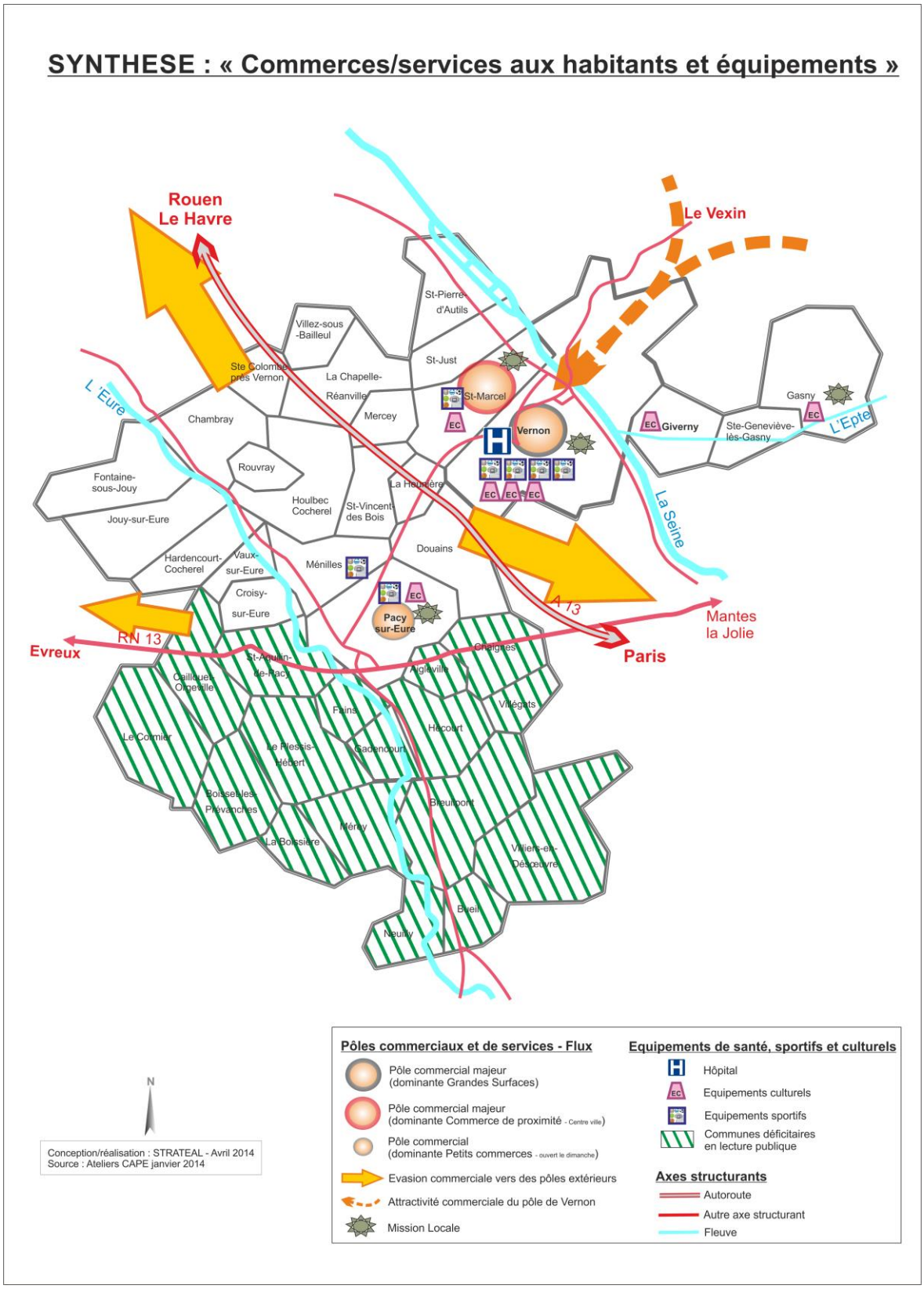

Figure 17 : synthèse équipements et services

Quels enjeux pour le Projet de territoire ?
• *La reconnaissance, l'adaptation de l'offre de services existante* • *La définition d'une véritable politique culturelle d'agglomération au-delà de la gestion des équipements* • *La clarification et la hiérarchisation des besoins sociaux (opportunité d'un CIAS ?)* • *La mise en œuvre des propositions du Plan Local de Déplacements (PLD)* • *La lutte contre l'émergence d'un « désert médical »* • *La préservation et la valorisation des espaces identitaires du territoire pour la qualité du cadre de vie et le développement du tourisme*

2.4. Un développement économique fragilisé, en quête d'identité

Avec plus de 22 000 emplois recensés, près de 17 000 salariés et 4 300 établissements toutes sphères économiques confondues, le territoire des Portes de l'Eure représente un pôle d'activités majeur dans le département de l'Eure et plus largement en Haute Normandie. Il se caractérise par un profil industriel marqué et une présence d'emplois qualifiés plus importante que dans les territoires comparables.

Ainsi depuis dix ans, le tissu économique local connaît des mutations importantes liées à l'évolution du contexte économique global, mais aussi à des évolutions locales liées à la démographie et à la vie des entreprises : les activités et emplois liés aux activités de services à la population, plus largement à l'économie présentielle, occupent notamment une place croissante.

Malgré tout, le tissu économique des Portes de l'Eure apparaît globalement « en stagnation » et surtout le territoire tend à se « *résidentialiser* » : les nouveaux habitants travaillent de plus en plus à l'extérieur, notamment en Ile de France.

Combinée à un repli des activités industrielles, cette évolution questionne l'identité et le positionnement économique des Portes de l'Eure.

2.4.1. Un accroissement des échanges avec les territoires voisins

Première évolution marquante, le territoire des Portes de l'Eure a, au cours des dix dernières années, accru ses échanges avec l'extérieur. Le territoire compte 24 700 actifs ; 50% d'entre eux le quittent pour travailler, ce pourcentage s'élevant à 63% pour les cadres. En 1999, 42% des actifs quittaient le territoire, soit une progression sensible.

L'INSEE souligne dans son analyse que ces échanges sont plus « asymétriques » qu'il y a dix ans. L'attractivité résidentielle se développe désormais plus rapidement que son attractivité économique due à ses emplois : **le nombre d'actifs résidant sur le territoire et travaillant à l'extérieur progresse deux fois plus vite que le nombre d'actifs venant travailler sur le territoire en provenance de l'extérieur**.

Il est à noter que 30% des « navetteurs » rejoignent l'Ile de France et en particulier la capitale, mais aussi les différents pôles le long de la vallée de la Seine. En progression sensible depuis 1999, cette évolution traduit une forme de dépendance croissante du territoire à l'égard de la région francilienne. La carte ci-après témoigne de ce « rattrapage » de la CAPE par l'aire d'influence de l'aire urbaine de Paris.

L'aire d'influence de PARIS (unité urbaine) en matière d'emploi

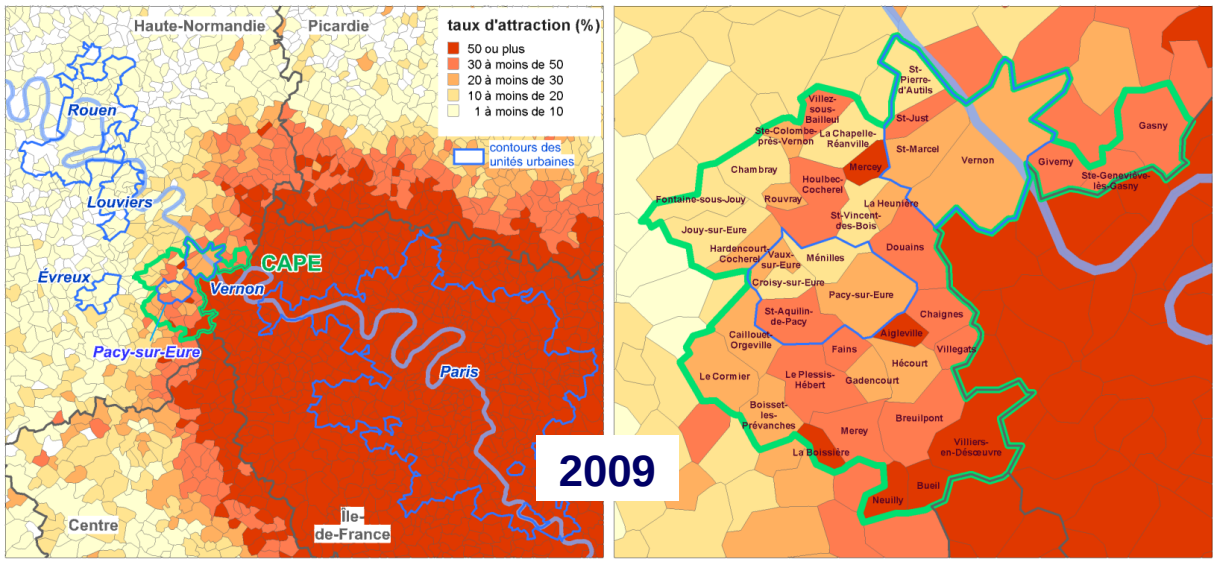

La « tâche » francilienne s'étend sensiblement dans la CAPE

Figure 18 : extension de l'influence de l'aire urbaine de Paris (source : INSEE)

L'attraction du Grand Evreux (GEA) est également sensible puisque 6% des actifs résidents de la CAPE s'y rendent pour travailler : cette position s'est consolidée au cours des dix dernières années. D'ailleurs la seule commune d'Evreux attire à elle seule presque autant d'actifs que la ville de Paris ! Le pôle d'Aubevoye-Gaillon a renforcé sensiblement sa position alors que les échanges avec l'agglomération rouennaise et la Seine Maritime restent limités.

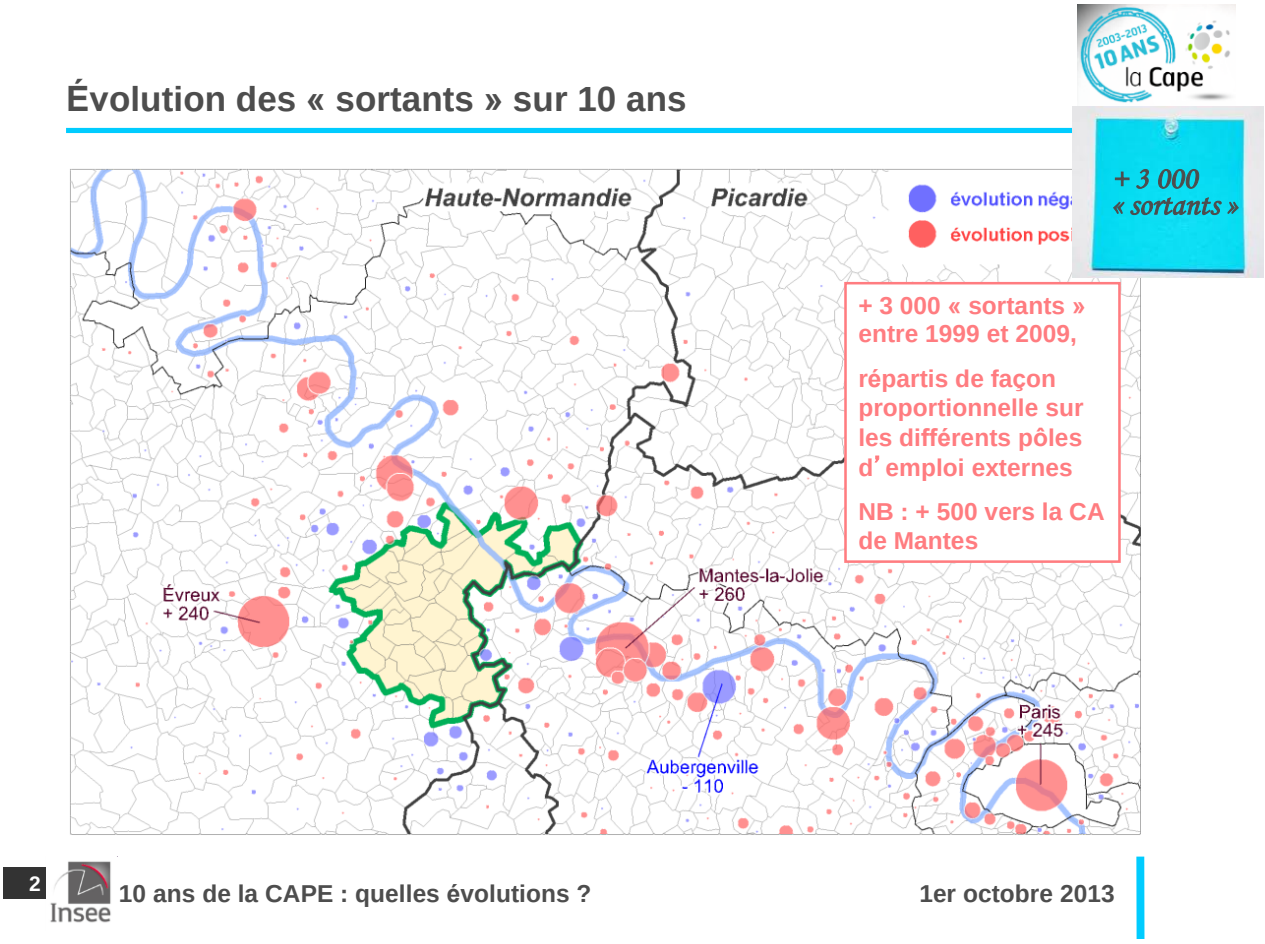

Figure 19 : les actifs sortant de la CAPE (source INSEE)

Néanmoins la CAPE conserve un statut de pôle d'emploi attractif puisque désormais 9 600 emplois sont occupés par des actifs résidant à l'extérieur, soit 44% des emplois du territoire (38 % en 1999). Inversement aux navetteurs sortants, les trois quarts des entrants proviennent du département de l'Eure et en particulier de la partie nord proche de la CAPE (secteurs de Gaillon, Aubevoye et Les Andelys). Ici aussi le Grand Evreux occupe une place particulière puisqu'un navetteur sur dix entrants en provient. Le niveau de ces migrations entrantes / sortantes entre la CAPE et le GEA souligne l'enjeu de la relation entre les deux agglomérations.

En revanche, seulement 1 500 navetteurs quittent l'Ile de France (essentiellement des communes proches) pour travailler dans la CAPE.

Au sein du territoire des Portes de l'Eure, l'attractivité du pôle Vernon-Saint Marcel est à l'image de son poids dans l'emploi local : il accueille 65 % des entrants alors que le pôle pacéen n'en accueille que 15%. Il est toutefois important de souligner que **les dynamiques à l'œuvre sont au profit du pôle pacéen dont l'attractivité progresse cinq fois plus vite que le pôle vernonnais**. Cette tendance sera à mettre en perspective des projets d'aménagement et de développement autour de Pacy, tels que l'achèvement de la mise à 2x2 voies de la RN13 ou la création d'un nouveau parc d'activités.

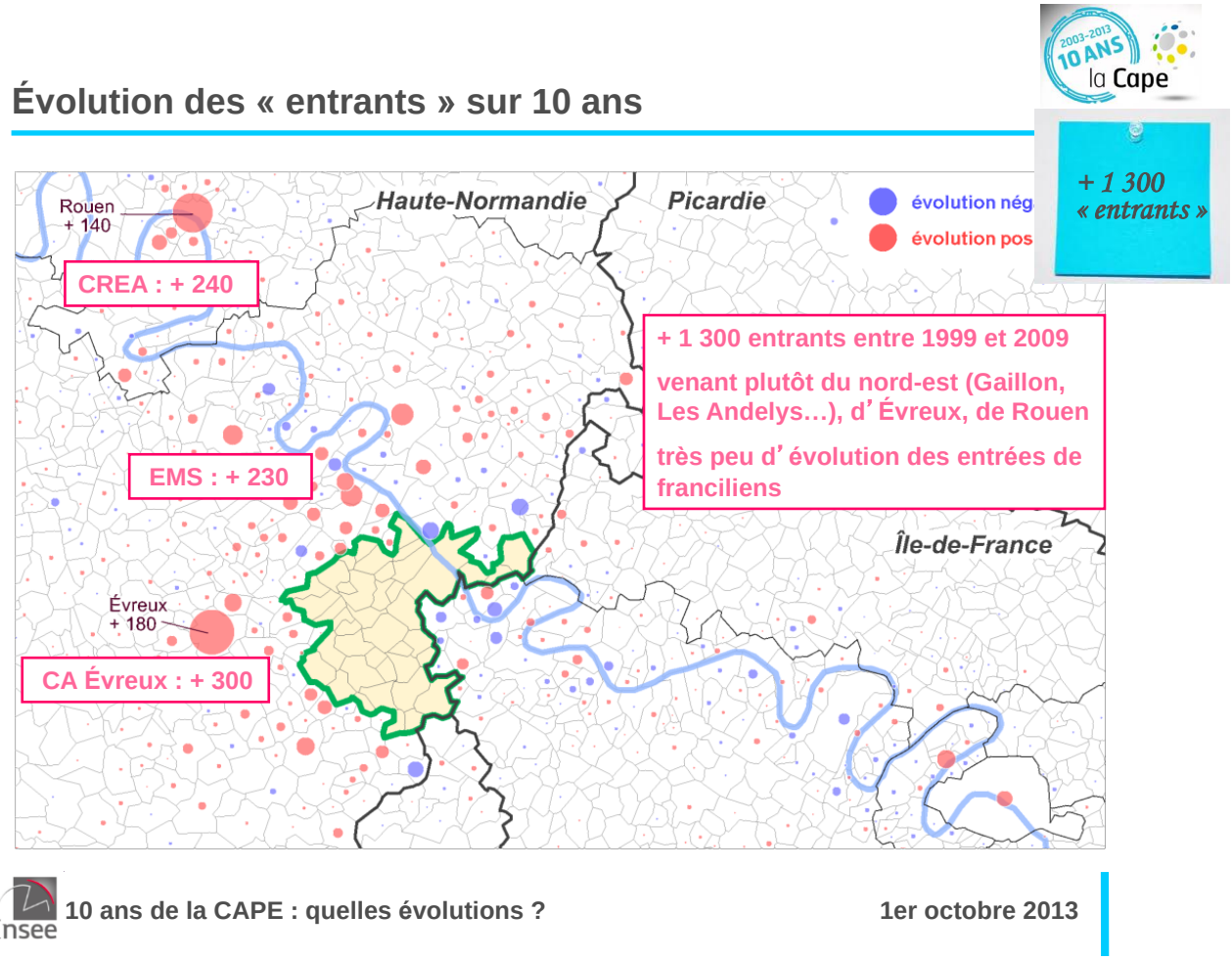

Figure 20 : les actifs entrant dans la CAPE (source INSEE)

2.4.2. Un positionnement industriel historique

Le tissu économique des Portes de l'Eure est « historiquement » marqué par le poids des activités industrielles. Parmi les 22 400 emplois recensés en 2009, près du quart relèvent de ce secteur, soit sensiblement plus que dans les territoires de comparaison retenus par l'INSEE (cf. 2.2.3).

La présence de différents établissements « emblématiques » du territoire expliquent cette importance du secteur industriel et plus particulièrement **le positionnement dans les domaines de l'aéronautique et de la construction électrique** : on citera la SNECMA, principal employeur du territoire avec environ 1 100 postes à Vernon, Goodrich Actuation System (équipements de navigation) à Saint Marcel (550 postes), Schneider Toshiba Inverter à Pacy (300 postes)ou encore la Société de Mécanique Magnétique à Saint Marcel (250 postes).

Ce positionnement sur le secteur aéronautique et spatial constitue une référence importante pour le territoire des Portes de l'Eure. S'il est revendiqué par les acteurs locaux, il apparaît néanmoins peu lisible et peu porté localement : contrairement au site des Mureaux, ces savoir-faire locaux ne sont pas mis en valeur sur l'autoroute A13 en tant que vecteur de notoriété.

De même, la ville de Vernon (ou la CAPE) n'est plus (pas) membre de l'association des « villes Ariane ».

Dans les débats récents sur le développement du Grand Paris et de la Vallée de Seine[4], le renforcement de la filière aéronautique et spatiale est cité à partir notamment de la présence de la SNECMA et de ses emplois hautement qualifiés. Le territoire de la CAPE est également positionné sur le développement du pôle tertiaire (notamment gare de Vernon) et des activités touristiques.

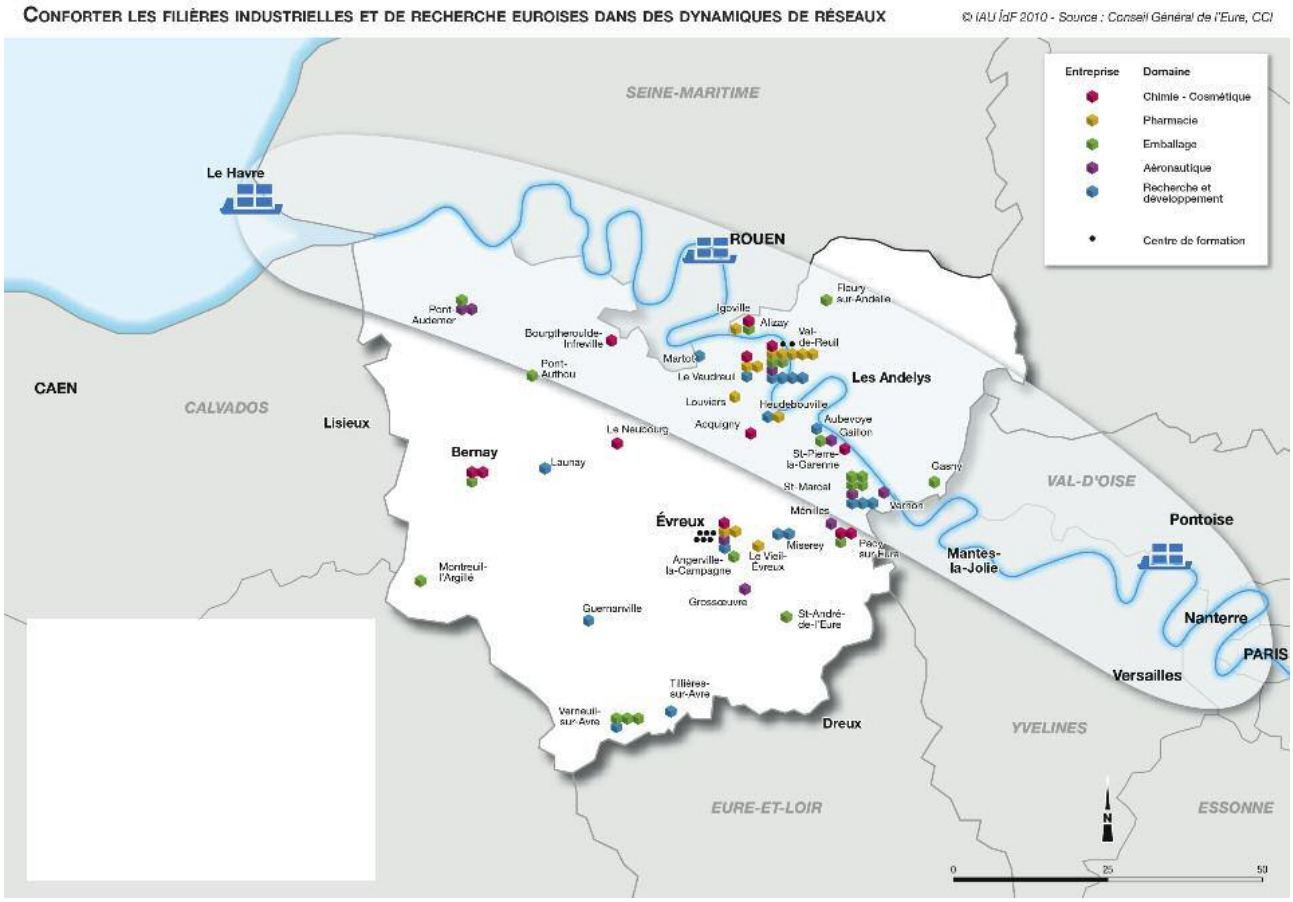

Figure 21 : Projet du Grand Paris, l'ambition de l'Eure (source CG27)

La question de la stratégie du territoire autour de l'aéronautique et du spatial est donc posée : le positionnement sur ces activités constitue-t-il une priorité du marketing territorial de la CAPE ? Les acteurs locaux sont-ils en mesure de se mobiliser sur un projet partagé d'envergure ?

La présence de grandes entreprises dans cette filière constitue certainement un atout mais l'effet d'attraction auprès de PMI, d'entreprises innovantes voire de porteurs de projet se révèle à ce jour faible. Les conclusions de l'étude réalisée pour un positionnement de **l'ancien site LRBA** (Plateau de l'Espace) sur des activités d'enseignement supérieur et de recherche (campus

[4] « L'Eure au cœur du développement de la vallée de la Seine », CG 27 et partenaires, décembre 2013

technologique) sont négatives. **Néanmoins, par son ampleur, ce projet d'aménagement et de redéveloppement peut être une des ambitions majeures du projet Axe Seine**.

2.4.3. Une progression modeste de l'emploi

Alors que les territoires de référence pris en considération par l'INSEE ont connu une croissance de l'emploi d'environ 10%, **l'emploi sur le territoire de la CAPE n'a progressé que de 2%, soit environ 500 emplois**. Avec environ 22 000 emplois pour 25 000 actifs résidents, le taux d'emploi reste néanmoins satisfaisant à 89 %. Cette progression modeste de l'emploi s'explique notamment par la fermeture du LRBA à Vernon qui s'est soldée par la disparition de nombreux emplois ainsi que dans le secteur des travaux publics.

Près de la moitié des emplois sont localisés sur Vernon mais l'emploi y a reculé depuis dix ans ; en revanche les pôles de Douains, Saint Marcel et Pacy sur Eure connaissent une progression de leurs effectifs. **Ces trois pôles représentent 78% des emplois de la CAPE**.

L'analyse de l'emploi révèle trois caractéristiques fortes :

- **La première concerne la nature des emplois puisque la CAPE réunit une part relativement plus importante d'emplois qualifiés de cadres d'entreprise et de techniciens que les territoires du référentiel de l'INSEE**. Cette spécificité de la CAPE tend cependant à s'atténuer au cours des dernières années puisque l'emploi des cadres croit moins vite que dans le référentiel alors que l'emploi des techniciens recule. Cette évolution est aussi le reflet de l'évolution des activités présentes sur le territoire communautaire. Néanmoins, malgré la croissance démographique soutenue, les emplois liés aux activités « présentielles » sont moins représentées que dans le référentiel.

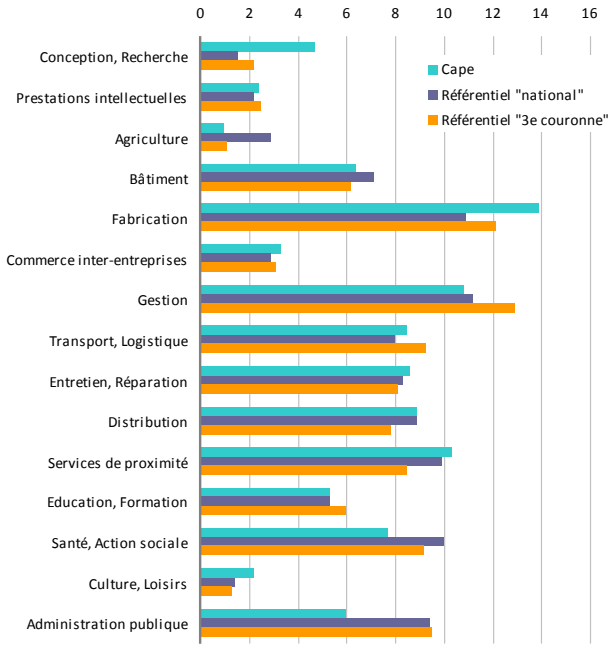

Figure 22 : les emplois par fonctions économiques (source : INSEE)

- **Entre 1999 et 2009, l'emploi industriel recule plus nettement dans la CAPE que dans les territoires du référentiel ; inversement l'emploi tertiaire y progresse plus rapidement.** Ce sont notamment les activités de distribution, de santé-social et de gestion qui progressent ; on notera également le développement de l'emploi lié à la fabrication de produits informatiques et électroniques.

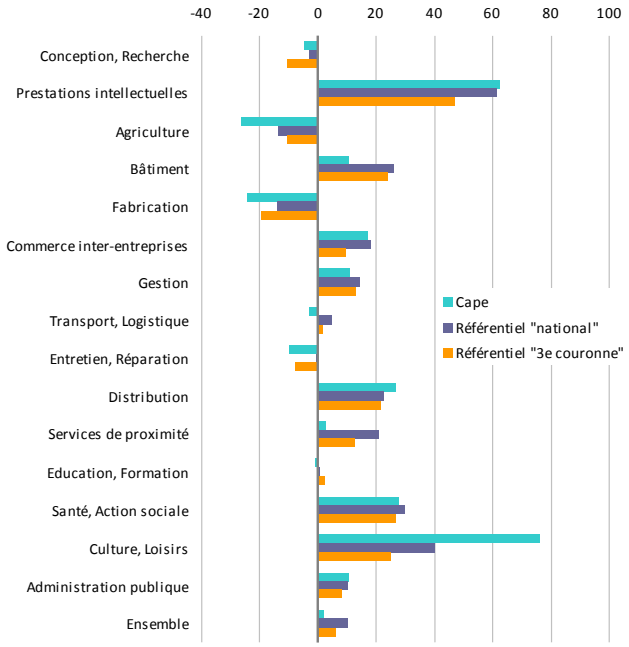

Figure 23 : évolution des emplois 1999 -2009 (source : INSEE)

- **L'évolution récente sur la période 2009-2012 est marquée par un recul sensible de l'emploi salarié (principalement marchand) de 8%** sur le territoire. Cela se traduit par une progression du nombre de demandeurs d'emploi (supérieure à celle du référentiel national de l'INSEE). Le profil industriel du territoire rend cette situation délicate par les difficultés de reconversion rencontrées et **l'exposition au chômage de longue durée** également supérieure de 4% à celle du référentiel national.

  Pour répondre à cet enjeu de l'emploi, le territoire communautaire subit les découpages administratifs liés aux bassins d'emploi : il en résulte un enjeu de coordination des actions. Le territoire dispose d'un nombre important de structures d'insertion proposant une offre large de services et l'accès aux différents dispositifs. En revanche, le territoire souffre d'un manque d'entreprises / ateliers d'insertion.

  L'offre de formation est limitée et concerne principalement des enseignements professionnels tertiaires et industriels. L'offre de formation continue est très limitée mais orientée vers les publics les moins qualifiés.

Quant à l'offre de formation post-bac, elle est très restreinte mais l'échelle de la communauté d'agglomération n'est pas nécessairement pertinente pour son développement.

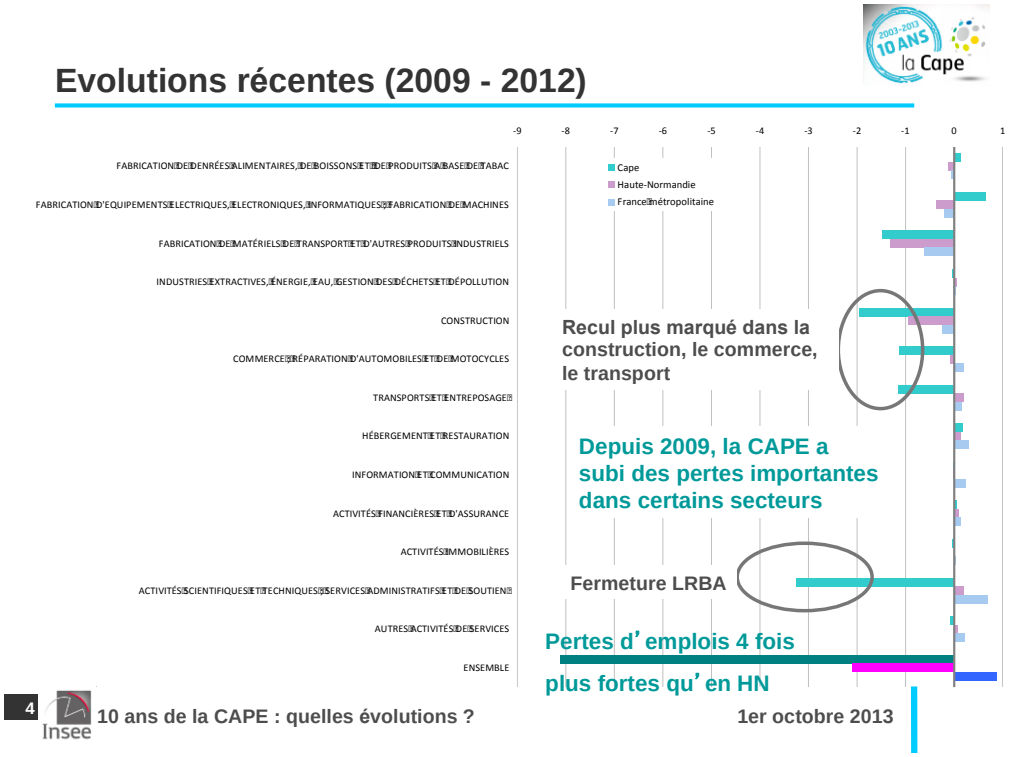

Figure 24 : évolution de l'emploi 2009-2012 (source : INSEE)

2.4.4.Le développement des capacités d'accueil d'activités

Pour soutenir le développement des activités économiques sur son territoire, la CAPE s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique d'animation et de renforcement de ses capacités d'accueil.

Pour animer le tissu économique et en assurer la promotion, la CAPE s'est dotée d'un poste de chargé de mission « développement économique » pour assurer la relation avec le tissu existant, les partenaires locaux – notamment le Groupement Interprofessionnel de la Région de Vernon (GIRV) - et assurer l'accueil des investisseurs. Un **guide d'accueil des entreprises** a été édité ; la communauté d'agglomération est régulièrement présente dans des **salons professionnels** du marketing territorial et de l'immobilier.

La CAPE a notamment adhéré à la SAS Immobilière de l'Eure en tant qu'outil de coopération (400 000 euros) ; elle intervient également en convention de portage avec l'EPFN pour l'hébergement de la société SYSNAV par exemple.

Le développement économique passe également par des capacités d'accueil attractives. La commercialisation du **Normandie Parc** (Douains, échangeur A 13) a rencontré des difficultés mais la commercialisation du secteur nord est aujourd'hui réalisée à hauteur de 78 %. Toutefois, à ce jour, seulement 7% sont occupées par des entreprises installées. Le Normandie Parc accueille notamment **l'hôtel d'entreprises** : réalisé en deux tranches de 1 350m^2, il permet l'accueil de créateurs ou de TPE avec des baux précaires (23 mois) ou classiques.

L'aménagement du secteur sud (34 ha disponibles, 25 Ha cessibles après aménagement) est engagé (phase APD).

Le parc des Saules (Saint-Just) situé entre Vernon et Gaillon sur la route de Rouen a une vocation orientée vers le commerce et les services à la personne. 4,5Ha sont encore disponibles après aménagement courant 2014.

La CAPE appuie les communes membres dans l'aménagement et le développement de leurs zones d'activités telles que les Bourdines ou la Grande Garenne. **Néanmoins, cette diversité interroge sur la gouvernance locale de cet enjeu et très concrètement sur la définition de l'intérêt communautaire de cette compétence majeure de la CAPE.**

Le territoire est aujourd'hui engagé sur **deux projets majeurs** :

- Le projet d'installer **un village de marques « MacArthurGlen »** sur le Normandie Parc reste à l'étude et pourrait constituer un levier important pour l'emploi local.

- **Le projet de redéveloppement du site LRBA** avec la création de la Société Publique Locale (SPL) du Plateau de l'Espace. Sur une superficie de 60 ha, le projet fait l'objet d'un contrat de redynamisation de site de défense avec une participation de l'Etat à hauteur de 5,3 M€. L'enveloppe prévisionnelle pour le réaménagement du site s'élève à 25 M€. Comme évoqué précédemment, ce site pourrait constituer un levier majeur pour le développement de la filière aéronautique en Vallée de la Seine ; d'autres pistes sont également envisagées en matière résidentielle ou touristique mais cela reste un risque financier conséquent pour le territoire.

2.4.5. Une politique volontariste pour faire du tourisme une activité économique à part entière

Dès sa création en 2003, la CAPE a mis en œuvre une politique volontariste de valorisation de ses atouts touristiques, en particulier autour de Giverny, second site touristique le plus visité en Normandie avec plus de 600 000 visiteurs par an . **Un schéma communautaire de développement touristique** a donc été élaboré pour fixer les grandes orientations.

La mise en œuvre du schéma s'est traduite de manière très concrète dès 2005 avec **la création d'un office de tourisme communautaire (OTC)** sous statut d'établissement public industriel etb commercial (EPIC) permettant ainsi de développer une stratégie « groupes » et la

commercialisation de produits. Actuellement une réflexion est en cours pour l'évolution du dispositif et la définition d'un « OT du futur ».

La CAPE s'est également engagée dans **la valorisation du site de Giverny** et le renforcement de sa notoriété. Avec la création de la Maison du tourisme Normandie-Giverny, **la CAPE est aussi membre fondateur du Musée des Impressionnismes de Giverny (2008)** qui développe des partenariats d'excellence avec notamment le Musée d'Orsay à Paris

Le développement des activités touristiques autour de Giverny est un enjeu majeur pour les Portes de l'Eure, notamment au travers du **tourisme fluvial** : l'escale de Vernon doit devenir « obligatoire » pour les croisiéristes, particulièrement pour la clientèle américaine. La fréquentation du Quai Penthièvre à Vernon a ainsi progressé de 260 % ce qui en fait la deuxième escale la plus fréquentée sur la Seine après Rouen. Pour faire face aux risques de saturation et éviter le report des escales vers d'autres sites tels que Les Andelys, une étude d'extension et plus largement de développement de l'activité touristique fluviale est engagée.

Le tourisme vert constitue également un axe de travail important à travers le développement d'axes de randonnée sous différentes formes (itinéraires pédestres de découverte, voies vertes, pratique du canoë-kayak, etc.).

Le dispositif de développement touristique passe également par la mobilisation d'aides à la création d'hébergements touristiques (14 projets aidés depuis 2004, 107 000 euros) et à la mise en valeur du petit patrimoine bâti et naturel (28 projets aidés, 475 000 euros). Enfin, la CAPE soutient l'association du **Chemin de Fer de la Vallée d'Eure** (CFVE) pour le développement de ses activités qui accueillent environ 12 000 visiteurs par an.

Malgré ces engagements conséquents, **le développement de l'activité touristique reste limité par la relative faiblesse des capacité d'accueil et d'hébergement** (21 lits/km^2) : le territoire compte 12 hôtels dont 9 deux étoiles pour un total de 422 chambres et un camping de 60 emplacements. Ce dernier a obtenu la deuxième étoile, fait l'objet d'aménagements originaux (installation d'hébergements légers en bois « *pod* ») et a vu le nombre de nuitées croître de 20%. Face à la « *résidentialisation* » du territoire, le nombre de résidences secondaires diminue du fait de leur transformation en résidences principales. Le secteur de l'hébergement et de la restauration représente ainsi 3% de l'emploi du territoire (650 postes).

Les points de vue exprimés lors de la concertation	
Atouts	**Faiblesses**
• *Le positionnement du territoire sur « l'Axe Seine »* • *La diversité du tissu d'entreprises* • *La présence d'activités orientées haute technique/technologie* • *Une agriculture active*	• *Un problème d'image et d'identité lié à la situation géographique* • *Une gouvernance des parcs d'activités limitée par la définition de l'intérêt communautaire* • *Une offre foncière limitée sur les secteurs recherchés (Pacy)* • *Des projets parfois soumis à des contraintes d'urbanisme*
• *La reconnaissance du travail accompli par la CAPE en faveur du tourisme* • *Trois pôles touristiques et les axes touristiques des vallées de l'Eure et de la Seine* • *Le travail en cours sur le patrimoine* • *Une offre de gîtes satisfaisante* • *Les voies vertes*	• *La mobilité difficile entre Vernon et Giverny* • *Insuffisance de l'offre numérique* • *L'offre d'hébergement (hôtels de qualité, hôtellerie de plein air, accueil de groupes)* • *Les ruptures sur les voies vertes*
• *Des dispositifs structurants en place dans une logique de parcours d'insertion* • *Un bilan positif de la mise en pratique des clauses sociales dans les marchés (travail collectif entreprises / acteurs de l'insertion)*	• *Un manque global de coordination : la CAPE subit l'organisation en place* • *Une faible mobilité des publics, difficiles à mobiliser sur les dispositifs en place* • *Un manque de formation qualifiante initiale et continue (notamment post bac)* •

Synthèse de la concertation « tourisme »

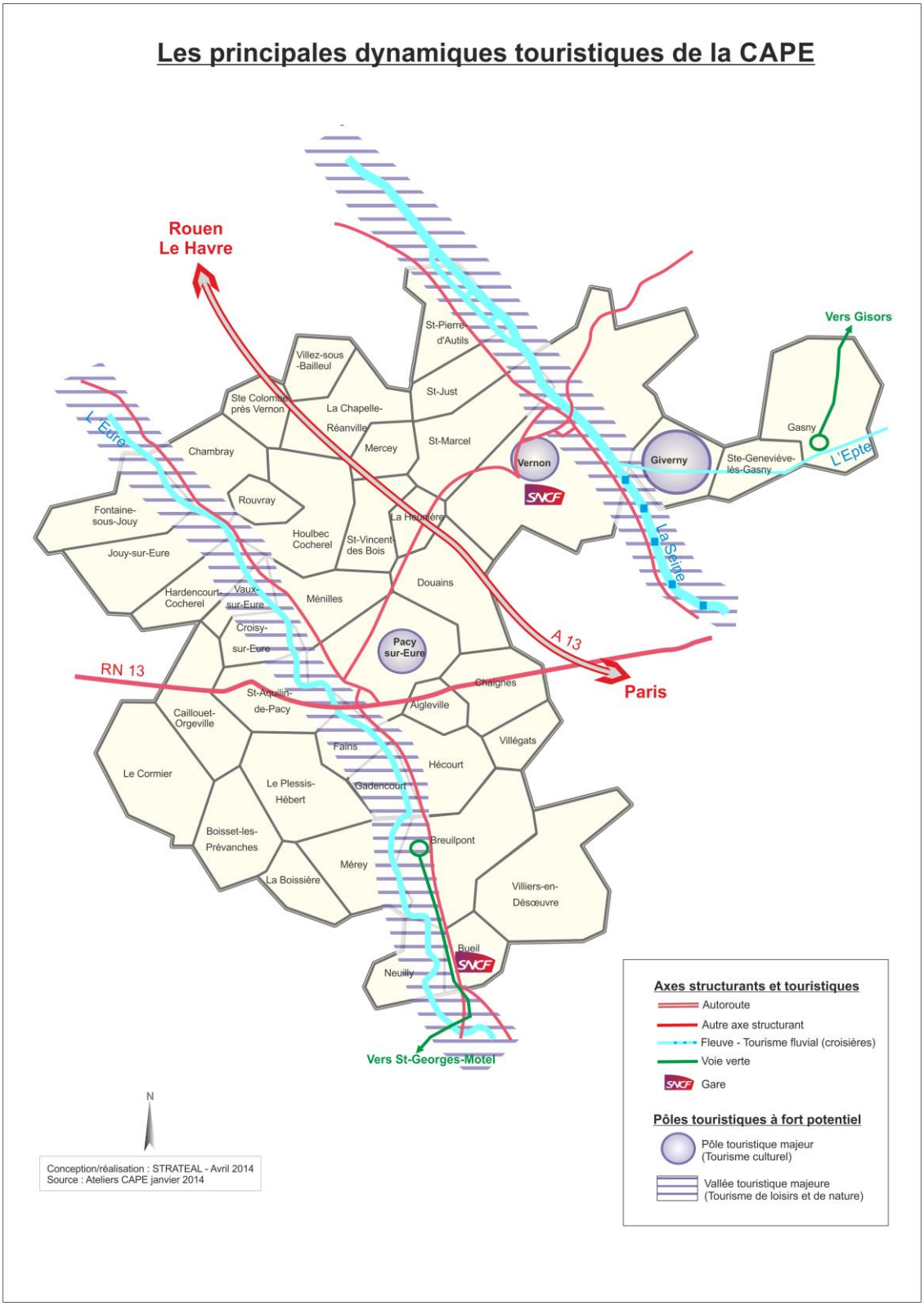

Figure 25 : synthèse des dynamiques touristiques

Quels enjeux pour le Projet de territoire ?
• *La construction d'une identité économique autour d'une filière d'excellence aéronautique* • *L'affirmation du positionnement dans la vallée de la Seine* • *L'émergence d'une véritable gouvernance économique du territoire* • *La valorisation du développement résidentiel au service du développement économique* • *L'effet d'entrainement de Giverny pour l'ensemble du territoire* • *La couverture numérique et les accès à l'offre*

3. La stratégie de développement

Le nouveau Projet de territoire des Portes de l'Eure s'inscrit dans une perspective de développement durable déjà affirmée dans le premier Projet et confortée notamment dans le SCoT et la Charte paysagère. Projet à moyen et long termes, il se distingue par l'affirmation de choix qui nécessiteront une mise en œuvre progressive.

La stratégie de développement est un outil global de pilotage territorial ; en ce sens, elle traduit un engagement politique de la communauté d'agglomération, des communes membres et une mobilisation forte des partenaires locaux pour les prochaines années.

Le diagnostic de territoire et les débats au cours des différents moments de concertation ont mis en exergue des enjeux forts pour le territoire des Portes de l'Eure : une tension sensible entre un développement « péri-urbain » marqué et le souci des acteurs locaux de préserver l'identité rurale des communes, une pression foncière combinée à une croissance démographique soutenue, une population souvent d'origine urbaine en attente d'équipements et de services dans un cadre de vie attractif, un tissu économique à conforter autour des entreprises existantes, etc.

Ces quelques éléments constituent des points de levier pour un projet de développement renouvelé : des opportunités car le territoire des Portes de l'Eure offre une ouverture interrégionale et un environnement agréable à des habitants et entreprises à la recherche d'une localisation accessible sur l'axe Seine et proche de l'Ile de France. Mais aussi des menaces dans la mesure où la poursuite des phénomènes constatés actuellement pourrait mener à une situation de territoire « dortoir » marqué par les déséquilibres territoriaux et sociaux.

La traduction pratique de ces enjeux dans le Projet de territoire, voire dans une révision du SCoT des Portes de l'Eure, constitue un enjeu majeur pour les quinze prochaines années en matière d'habitat, de développement des activités économiques ou encore de mobilités, etc. Il s'agira aussi d'inscrire l'action dans un contexte économique et financier difficile qui conduira à faire des choix.

3.1. Trois problématiques transversales pour le Projet de territoire

A travers son Projet de territoire, la Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure entend donc **affirmer des choix** et **mettre en œuvre une stratégie** autour de **trois problématiques** transversales :

- **Le positionnement stratégique du territoire**

Déjà au cœur du Projet de territoire élaboré en 2003, cette question reste d'actualité ; elle est même confortée par l'évolution démographique récente et ses conséquences socio-économiques. Les débats lors des différentes réunions de concertation ont permis de réunir les acteurs locaux autour de quelques « repères » qui font sens pour l'avenir du territoire.

En premier lieu, face au risque de débordement du « modèle » francilien, les acteurs ont fortement revendiqué **« l'identité normande » du territoire.** Partagée, elle est vécue comme **un vecteur d'image positive** tant en matière résidentielle qu'économique, et notamment touristique. Il est donc important que les Portes de l'Eure valorisent un positionnement de « Porte de la Normandie » à moins d'une heure de Paris et de La Défense.

La relation avec l'Ile de France est au cœur de cette réflexion. Nombre d'indicateurs socio-économiques relevés dans le diagnostic montrent le développement des échanges (notamment des « sortants ») et l'extension de l'influence de l'Ile de France (notamment en ce qui concerne l'emploi). Par ailleurs, le territoire des Portes de l'Eure est potentiellement impacté par des projets en cours sur le Mantois notamment l'Opération d'Intérêt National et le prolongement prévu du RER E. Il est donc essentiel que le territoire anticipe ces évolutions pour ne pas les subir et les valoriser en autant d'opportunités de développement économique et résidentiel.

Le territoire des Portes de l'Eure est également concerné par les développements de l'Axe Seine. Les débats ont montré qu'il s'agissait là d'un sujet délicat dans la mesure où tout le territoire ne se sent pas spontanément concerné par cet enjeu. D'autre part, en dehors des enjeux liés au développement du tourisme fluvial, le territoire semble plutôt tourner le dos au fleuve.

Il s'agit donc de changer de posture, de prendre la pleine mesure de cet enjeu et d'en affirmer une approche globale, urbaine, économique et environnementale. La place et le rôle des Portes de l'Eure dans les instances de travail autour du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie constitue à cet égard un bon exemple de dossier à investir.

- **Le renforcement de la cohésion du territoire**

Créée sans réelle culture intercommunale sur un ensemble géographique complexe de vallées et de plateaux, les politiques menées par la communauté d'agglomération ont donné à ce territoire une cohérence qui peut encore être confortée. Depuis dix ans, la CAPE s'est affirmée comme une collectivité de taille pertinente pour développer ou consolider des équipements et services aux habitants ; elle s'est également affirmée à travers l'appui au développement économique et touristique.

Le nouveau Projet de territoire est l'occasion d'entamer une nouvelle étape. Cela concerne en premier lieu **le renforcement de la solidarité entre les villes et les communes rurales** pour choisir et porter une vision de long terme, **un territoire de « *bien vivre ensemble* »** fondé sur la qualité résidentielle, la dynamique économique et une équité dans l'accès aux équipements et services.

Il s'agit aussi d'appréhender l'action de la communauté d'agglomération de manière différente, moins « bâtisseur » de nouveaux équipements et davantage **animateur et coordonnateur des politiques à l'œuvre sur le territoire** en matière économique, sociale, culturelle ou sportive. Cette nouvelle approche suppose d'engager des moyens humains et financiers adaptés mais aussi de s'appuyer sur le réseau des acteurs locaux, économiques, associatifs, institutionnels.

- **L'opportunité d'un contexte contraignant**

Le territoire des Portes de l'Eure, de par sa jeunesse, a consacré son énergie à sa construction. Ce développement s'est réalisé de manière « autocentrée » avec peu de relations avec l'environnement territorial et les communautés voisines.
Les contraintes pesant sur les finances des collectivités et les évolutions du cadre législatif invitent à **imaginer de nouvelles formes de politiques publiques**.

La mutualisation constitue une première piste de travail pour renforcer le couple communes – intercommunalité autour d'objectifs partagés de réduction des dépenses mais aussi d'optimisation et de qualité des services publics. La seconde piste concerne **la recherche de coopérations avec les territoires voisins** sur des projets qui dépassent les limites administratives : le tourisme en vallée de Seine avec la communauté Eure Madrie Seine, les mobilités facilitées vers le Mantois ou le Grand Evreux constituent autant de pistes de coopérations pour des politiques plus pertinentes et efficaces. Le **périmètre actuel de la CAPE** pourra être reconsidéré au service d'une meilleure prise en considération des bassins de vie et d'emploi.

Enfin, les groupes de travail qui ont rythmé l'élaboration du Projet de territoire ont montré l'intérêt des différentes catégories d'acteurs locaux pour l'avenir du territoire et de ses habitants. La relance d'un **Conseil de développement d'agglomération** doit faciliter la compréhension des enjeux locaux et éclairer les décisions des élus.

3.2. Trois axes stratégiques pour une ambition renouvelée

Les acquis du premier Projet de territoire et l'implication des acteurs locaux (élus, socio-professionnels, institutionnels) dans l'élaboration de ce nouveau Projet constituent des valeurs positives et autant de points d'appui pour aller plus loin. Les acteurs ont souligné que les différents temps de débat leur avaient permis de **contribuer à une réflexion globale sur le territoire** et de **s'exprimer ainsi sur des sujets nouveaux**.

En participant à cette réflexion, les acteurs locaux ont décrit leur vision du territoire et de ses enjeux pour l'avenir. **Deux « mots-clés » se dégagent pour décrire cette vision : développement et équilibre.**

C'est d'abord une volonté de développement du territoire des Portes de l'Eure qui s'est exprimée : développement des activités économiques (entreprises, tourisme, agriculture, commerces), consolidation des équipements et services à la population, etc.). Cependant, cette ambition de développement a été modérée par **un souci d'équilibre**. En effet, face à l'extension de l'influence francilienne et à la menace d'une « cité-dortoir » subie, la préservation de l'environnement, du cadre de vie, du foncier, des ressources, et plus largement la valorisation d'une identité normande sont apparues comme des préoccupations complémentaire fortes.

L'organisation et le fonctionnement institutionnels du territoire répondent à la même logique. Les acteurs sont conscients que la communauté d'agglomération est aujourd'hui porteuse de politiques structurantes pour le territoire ; pour autant, ils souhaitent que les communes conservent leur capacité d'initiative dans une relation d'entente et d'optimisation des ressources mobilisables au service du développement du territoire.

Ces deux enjeux, de développement et d'équilibre, constituent l'expression d'une ambition forte et collective.

En ce sens, l'ambition portée par le nouveau projet de territoire peut s'affirmer ainsi :

« Affirmer Les Portes de l'Eure comme un territoire stratégique, trait d'union entre Normandie et Ile de France »

Pour traduire concrètement cette ambition, **trois axes stratégiques** ont été retenus par les élus :

- Affirmer les Portes de l'Eure comme territoire stratégique de l'Axe Seine
- Valoriser l'identité normande au service du développement du territoire
- Renforcer l'agglomération comme espace de coopérations

Ils constituent le cadre de l'action des Portes de l'Eure pour les prochaines années et se déclineront en un programme d'actions pluriannuel.

Pour autant, le Projet n'est pas figé ; il pourra être amendé, modifié, adapté aux évolutions de l'environnement et servir de cadre référence pour l'appréciation de nouvelles actions.

On trouvera ci-après une présentation des axes et objectifs stratégiques et des pistes d'actions identifiées pour les mettre en œuvre.

Schéma synoptique du Projet de territoire

« Faire des Portes de l'Eure un territoire stratégique, trait d'union entre Normandie et Ile de France »

AXE 1 **Affirmer les Portes de l'Eure l'Eure comme territoire stratégique de l'Axe Seine**	**AXE 2** **Valoriser l'identité normande au service de l'attractivité du territoire**	**AXE 3** **Renforcer l'agglomération comme espace de coopérations**
3 objectifs Réussir les projets structurants d'aménagement S'ouvrir au fleuve Faire des Portes de l'Eure un territoire ouvert et connecté	**4 objectifs** Valoriser l'identité normande des Portes de l'Eure Renouer avec le dynamisme économique Qualifier l'attractivité résidentielle des Portes de l'Eure Innover dans la valorisation des ressources locales	**2 objectifs** Veiller à la cohésion du territoire des Portes de l'Eure S'engager pour optimiser les politiques publiques locales

3.3. Axe 1 – Affirmer les Portes de l'Eure comme territoire stratégique de l'Axe Seine

A travers ce premier axe de sa stratégie, les Portes de l'Eure entendent prendre toute leur place dans la démarche d'aménagement et de développement de l'Axe Paris Seine Normandie. Il s'agit maintenant de concrétiser cette orientation autour de quelques projets structurants, bien identifiés et ayant un impact à l'échelle de toute la communauté d'agglomération.

L'ambition poursuivie ici est à la fois de valoriser le positionnement du territoire sur un axe économique majeur tant au plan national qu'européen mais aussi de promouvoir un développement fondé sur ses caractéristiques propres. L'espace naturel dans lequel s'inscrit le territoire (vallées de la Seine et de l'Eure, diversité des paysages, richesse du patrimoine) constitue à cet égard un réel atout pour le cadre de vie et l'activité économique et touristique.

Ce premier axe stratégique est structuré autour de **trois objectifs**.

Le premier objectif vise à réussir les grands projets d'aménagement du territoire. Résultat de mutations économiques successives, ces sites sont souvent le symbole d'activités industrielles aujourd'hui disparues ; mais leur transformation est également porteuse d'une nouvelle ambition de développement et de l'attractivité du territoire.

Parfois à l'arrêt ou en réflexion depuis de nombreuses années, **la réalisation des opérations de reconversion et de valorisation de ces sites constitue aujourd'hui une priorité** pour soutenir la dynamique économique du territoire et favoriser le renouvellement urbain. Celui-ci doit être porteur d'une nouvelle image du territoire.

Le site de l'ancienne caserne Fieschi à Vernon est emblématique de cet enjeu de renouvellement. Projet majeur (emprise foncière de près de 15 hectares) et complexe à la fois pour la ville de Vernon et l'ensemble de l'agglomération, cette opération porte sur la réalisation d'un nouveau quartier : logements, équipements et services publics, espaces verts ainsi que plus de 3 000 m2 dédiés à l'accueil d'entreprises.

La seconde opération concerne **la reconquête urbaine du site du Laboratoire de Recherches Balistiques et Aérodynamiques (LRBA)** fermé dans le cadre du programme de restructuration des armées. L'espace de près de 370 hectares regroupe actuellement des bâtiments d'activités, des pavillons, de l'habitat collectif et différents équipements sportifs. Situé dans un environnement boisé de belle qualité, le site souffre néanmoins de son éloignement du centre de Vernon et de son enclavement.

D'ores et déjà différentes pistes de reconversion ont été envisagées en matière d'enseignement supérieur, de loisirs ou de développement résidentiel. Face à cet enjeu majeur, et avec l'appui de l'Etat, la Communauté d'agglomération s'est associée au Département de l'Eure et à la Ville de Vernon pour constituer la Société Publique Locale (SPL) du Plateau de l'Espace afin de définir et piloter un projet d'aménagement cohérent avec les ambitions du Projet de territoire.

Le territoire des Portes de l'Eure compte également des **friches industrielles** qui constituent à la fois un enjeu de renouvellement urbain et de développement économique compte tenu de leur atouts en termes de localisation ou d'accessibilité : on citera en particulier les sites de la fonderie, papeterie à Vernon, Bata à Saint Marcel et le site du silo à Pacy sur Eure. Inscrits au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), la reconversion de ces sites contribuera au triple objectif de redynamisation de l'emploi, de limitation des déplacements urbains et de revalorisation de l'image du territoire.

L'aménagement du **Normandie Parc** s'inscrit dans une logique différente des opérations précédentes. Au cœur de l'agglomération, le Normandie Parc dispose d'importantes disponibilités foncières à vocation économique : sa situation favorable en terme d'accessibilité (échangeur A13 de Douains) conforte son potentiel d'attractivité sur l'axe Seine.

La Communauté d'agglomération souhaite donc valoriser cet atout et renforcer son offre pour l'accueil d'entreprises : cela suppose d'une part d'achever l'aménagement et la commercialisation du secteur Nord (potentiellement concerné par l'accueil d'un village de marques McArthurGlen) mais également de préparer l'extension du parc sur le secteur sud sur une superficie de 34 hectares.

Le second objectif de cet axe stratégique concerne l'ouverture du territoire au fleuve, à la Seine. La vallée de la Seine constitue un des éléments majeurs de l'identité paysagère du territoire comme le soulignent le SCoT et la Charte paysagère. Comme pour d'autres territoires, la vallée de la Seine a été le creuset d'une urbanisation importante souvent au détriment de la relation avec le fleuve. L'ambition du Projet est donc que le territoire renoue avec le fleuve et lui donne toute sa dimension dans la vie locale.

Cela passe en premier lieu par un ambitieux **projet d'aménagement et de reconquête des berges de la Seine de Vernon et Saint Marcel**. Celles-ci sont aujourd'hui délaissées ou difficiles d'accès. Il s'agit donc de rétablir les berges de la Seine comme **un lieu de vie** pour tous les habitants des Portes de l'Eure, alliant espaces de promenade, équipements sportifs, activités culturelles et de loisirs. Il s'agit aussi de faciliter la pratique d'activités nautiques sur la Seine avec la réalisation d'embarcadères et de pontons.

Cet objectif s'inscrit dans un projet à large échelle : si Vernon appartient au cercle fermé des rares communes disposant des deux berges de la Seine, **la reconquête du fleuve est également porteuse d'une ambition touristique majeure** pouvant impliquer l'ensemble des collectivités concernées, du Mantois jusqu'aux abords de l'agglomération rouennaise.

Fort de son patrimoine et en particulier de l'attractivité de Giverny (près de 800 000 visiteurs annuels), le territoire des Portes de l'Eure s'est engagé dans une stratégie de développement touristique. L'activité des croisières fluviales en constitue une dimension importante avec notamment l'escale de Vernon qui connaît une activité conséquente.

Le développement de cette activité est un objectif en tant que tel. Il s'agit aussi d'élargir la palette d'activités proposées aux visiteurs afin d'allonger la durée de leur séjour sur le territoire : la création de nouvelles activités et circuits sur la Seine et à partir du fleuve permettrait de valoriser de nouveaux sites et notamment de renforcer la complémentarité avec les activités proposées en Vallée d'Eure.

Le troisième objectif est de faire des Portes de l'Eure un territoire « ouvert et connecté ». D'ores et déjà, le territoire bénéficie d'une bonne accessibilité routière (notamment A13 et RN13) et ferroviaire avec les gares de Vernon (seconde gare régionale) et Bueil mais il convient de renforcer cette accessibilité au regard des enjeux actuels en matière de technologies de l'information d'une part et d'anticipation des nouvelles infrastructures de transports d'autre part.

Concernant les infrastructures de transports collectifs, le territoire des Portes de l'Eure doit anticiper le prolongement du RER E jusqu'à Mantes la Jolie au début des années 2020. Cette nouvelle liaison facilitera l'accès à Paris et aura des effets sur l'attractivité résidentielle des Portes de l'Eure : il est donc essentiel que le territoire engage **une réflexion prospective sur les impacts de cette liaison** sur les déplacements domicile – travail, l'habitat et la demande de logement mais aussi l'accueil de nouvelles entreprises à la recherche d'une localisation entre Rouen et Paris.

Le territoire entend également être particulièrement attentif aux **effets de cette nouvelle liaison sur la desserte des gares de Vernon et de Bueil** utilisées quotidiennement par des centaines de voyageurs mais aussi par de nombreux visiteurs qui se rendent à Giverny. Il est donc essentiel que ces dessertes soient renforcées pour les déplacements pendulaires mais aussi pour répondre aux pics de fréquentation en période touristique. L'organisation d'une liaison avec Mantes la Jolie RER devra également être examinée pour faciliter les déplacements des habitants vers Paris et les principaux pôles économiques de l'ouest parisien.

Le territoire des Portes de l'Eure est également concerné par **le projet de création de la ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN)**. Le territoire devrait être traversé par la ligne avec la perspective d'une nouvelle gare d'Evreux, à proximité des limites du territoire communautaire. Sans préjuger de la réalisation de cette nouvelle infrastructure, les acteurs locaux souhaitent participer activement aux réflexions engagées.

L'accessibilité du territoire et la problématique des mobilités ne se limitent pas aux déplacements physiques et concernent de manière croissante les échanges immatériels, via **le numérique et ses usages** : l'accès à ces réseaux est aujourd'hui un enjeu majeur d'attractivité économique et résidentielle pour les territoires.

Compte tenu de ses spécificités, les Portes de l'Eure souhaitent donc en premier lieu dépasser la traditionnelle dichotomie urbain / rural, source d'inégalités. Le territoire mobilisera donc ses ressources pour renforcer sa couverture numérique et favoriser le développement des services et pratiques numériques dans les domaines du développement économique, de l'éducation et de la formation, de la culture et des loisirs mais aussi de la santé.

Dans ces domaines, la recherche de partenariats sera privilégiée avec les opérateurs et l'ensemble des collectivités du territoire et voisines afin de coordonner les initiatives et de mutualiser les moyens

3.4. Axe 2 – Valoriser l'identité normande au service de l'attractivité du territoire

Le second axe stratégique vise à **valoriser l'identité normande au service de l'attractivité du territoire des Portes de l'Eure**. Au cœur du débat sur la proximité avec l'Ile de France et ses effets sur les réalités socio-économiques du territoire, les acteurs locaux ont fortement « revendiqué » leur identité normande comme un élément positif d'attractivité du territoire. Il importe donc que la réalité du terrain soit à la hauteur de cette ambition. Cela suppose la mise en œuvre de politiques locales fondées sur la recherche de qualité et d'innovation porteuses d'image positive.

Cet axe de travail est organisé autour de **quatre objectifs**.

Le premier objectif est justement de valoriser l'identité normande des Portes de l'Eure dans un souci de différenciation avec l'Ile de France proche. Il s'agit donc pour la Communauté d'agglomération et les acteurs **d'élaborer et décliner une stratégie globale d'image du territoire**.

Pour y parvenir, le territoire dispose d'un point d'appui exceptionnel avec Giverny dont la notoriété est mondiale. Les récents succès des manifestations liées à l'Impressionnisme et la fréquentation annuelle du site témoignent de cette notoriété.

Au-delà de Giverny, les Portes de l'Eure bénéficient de nombreux atouts à promouvoir : on citera la patrimoine bâti et naturel, des activités originales telles que le train touristique de la vallée de l'Eure, etc. Les Portes de l'Eure possèdent aussi une histoire économique et des savoir-faire industriels de premier plan dans les secteurs du spatial, de l'électronique ou encore de l'agro-alimentaire qui ne sont pas toujours reconnus. Il s'agit donc d'engager **un travail de marketing territorial** dans lequel les acteurs du territoire devront prendre toute leur place aux côtés de l'agglomération.

Le deuxième objectif est particulièrement ambitieux puisqu'il s'agit de renouer avec le dynamisme économique. Les évolutions constatées au cours des dernières années montrent que le territoire des Portes de l'Eure connaît une transformation sensible avec le recul des activités industrielles au profit d'activités tertiaires et surtout une faible progression de l'emploi, bien moins soutenue que celle du nombre d'habitants. Le territoire se trouve donc confronté à un déséquilibre croissant du rapport entre habitat et emploi.

Dans ce cadre, le soutien au développement économique et à l'emploi constitue une priorité. Le territoire entend d'abord renforcer et qualifier sa capacité d'accueil de nouvelles entreprises et d'accompagnement des entreprises locales. Il est donc essentiel que le territoire soit en mesure de **proposer des sites d'implantation variés** en capacité de répondre à la diversité des besoins exprimés.

Cela passe par une bonne articulation entre des espaces d'activités de proximité plutôt destinés à des activités artisanales ou commerciales et des espaces dédiés à l'accueil d'entreprises à la recherche de surfaces plus importantes ou ayant des attentes spécifiques (Normandie Parc en particulier). En complément de l'offre foncière existante, la communauté d'agglomération souhaite anticiper les besoins à venir : le développement à long terme de nouvelles capacité d'accueil à proximité de la RN13 –perspective inscrite au SCoT- est à ce titre retenue comme pertinente.

La dynamisation de l'activité économique nécessite une action en réseau des différents acteurs économiques des Portes de l'Eure (collectivités, chambres consulaires, groupement des industriels –GIRV-) autour de cette ambition exprimée et partagée lors des temps de concertation.

Ce travail en réseau des acteurs permettra en particulier de renforcer le repérage et l'accompagnement des porteurs de projet de création. Au-delà de l'accueil d'entreprises, il s'agit aussi de susciter la création et l'innovation sur le territoire par la mobilisation des dispositifs d'appui en matière de conseil, de financement et d'hébergement des activités nouvelles.

Le troisième objectif est de qualifier l'attractivité résidentielle des Portes de l'Eure.

Le territoire a connu au cours des dernières années une croissance démographique soutenue : celle-ci est bien entendu un signe de vitalité pour la grande majorité des communes mais elle est aussi source de pressions croissantes. En particulier face à l'extension de l'influence de l'Ile de France, le territoire des Portes de l'Eure entend agir en faveur d'une « attractivité choisie » et non d'une « attractivité subie ». Les évolutions récentes en matière démographique et d'emploi conduisent d'ailleurs à s'interroger sur la nécessité d'actualiser, voire d'adapter les documents de référence tels que le SCoT ou le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération souhaite valoriser sa situation géographique pour **développer l'activité touristique** et en **faire une activité économique à part entière**. La qualité du cadre urbain et naturel doit encourager la mise en place d'une offre diversifiée alliant découverte du patrimoine urbain et valorisation des espaces naturels, notamment des différentes activités proposées en vallées de Seine, de l'Eure et de l'Epte (activités nautiques telles que le canoë, train touristique, espaces de loisirs, etc.) sans oublier le site de Giverny qui constitue le pôle touristique majeur.

Renforcé par des aménagements permettant de parcourir le territoire (voies vertes, routes touristiques, itinéraires de randonnée), ce potentiel local doit encourager le développement de nouveaux produits en matière d'hébergement et de restauration, de circuits de découverte ou encore de produits locaux et ainsi permettre la création d'emplois et de ressources nouvelles.

La qualité et la diversité de cette offre contribueront à l'attractivité résidentielle du territoire en attirant des visiteurs extérieurs mais aussi en répondant aux aspirations des habitants soucieux de profiter de la qualité de leur cadre de vie.

Le dynamisme de l'activité commerciale est également un élément essentiel à l'attractivité résidentielle. Les études récemment conduites et les difficultés exprimées par les associations

locales de commerçants témoignent de la fragilité du tissu local et en même temps de la nécessité d'accompagner une nouvelle dynamique.
La présence d'un tissu commercial actif et dynamique est un élément majeur d'attractivité pour les principales communes (Vernon, Saint Marcel, Pacy sur Eure et Gasny) et plus largement tout le territoire des Portes de l'Eure.

Dans ce domaine, l'initiative revient avant tout aux communes. L'action de la CAPE s'inscrit donc dans un cadre partenarial entre les initiatives des communes et celles des acteurs socio-économiques.

Au-delà, la définition d'une stratégie de développement commercial à l'échelle du territoire serait intéressante. Cet exercice associerait l'ensemble des acteurs locaux (commerçants, grande distribution, collectivités) pour anticiper les évolutions du territoire (nouveaux équipements, nouveaux aménagements) et valoriser notamment les opportunités liées au développement touristique. Cette réflexion sera en outre l'occasion de mieux définir « le bon niveau d'intervention » entre communes, communautés et acteurs économiques en matière de soutien à l'activité commerciale.

La CAPE s'est fortement engagée au cours de dix dernières années en faveur des **activités culturelles, sportives et de loisirs**. Elle entend poursuivre son engagement dans des domaines essentiels à la vie sociale du territoire et à la qualité du cadre de vie des habitants. Des investissements importants ont été réalisés dans les équipements culturels et sportifs du territoire et les principaux besoins semblent aujourd'hui couverts.

L'action communautaire devra désormais davantage s'orienter dans la **définition et l'animation de politiques d'agglomération** par la gestion des équipements communautaires existants, un soutien au tissu associatif et aux activités locales, le développement d'espaces d'échanges et de coordination avec l'ensemble des acteurs de la culture, du sport et des loisirs.

Le quatrième objectif est de soutenir l'innovation dans la valorisation des ressources locales. Territoire principalement rural, la communauté d'agglomération des Portes de l'Eure est riche de son tissu agricole et entend soutenir son développement dans la mesure de ses compétences. De même, la préservation de l'environnement et du cadre de vie commande de contribuer à la transition énergétique et de favoriser les initiatives dans ce domaine.

En matière agricole, le SCoT prévoit de protéger les espaces agricoles sur le long terme et de veiller à la viabilité et à la pérennité des exploitations, en particulier de celles à proximité des zones urbanisées.

Le développement d'une agriculture de qualité en boucle locale (« circuits courts », produits locaux, tourisme vert) à destination des habitants de la CAPE est un objectif qui sera soutenu avec les acteurs agricoles.

Le monde agricole sera également associé au développement de nouvelles ressources énergétiques à travers la biomasse. Plus largement, les collectivités locales s'engageront en faveur de la maîtrise et de l'efficacité de la consommation énergétique locale et du développement de nouvelles ressources.

3.5. Axe 3 - Renforcer l'Agglomération comme espace de coopérations

Le troisième et dernier axe stratégique vise à affirmer la place et le rôle de l'Agglomération en tant qu'espace de collaborations. A travers cet axe, il d'agit d'une part de développer « un territoire de proximité » en mesure de répondre à des demandes croissantes des habitants, notamment des besoins sociaux exprimés par une population fragilisée par les effets de la crise économique. Dans le même temps, les contraintes qui pèsent sur les ressources des collectivités locales obligent à optimiser les politiques locales dans un souci de maîtrise des dépenses mais aussi d'une efficacité renforcée.

Dans cet esprit, ce troisième axe du Projet s'articule autour de **deux objectifs**.

Le premier objectif est de veiller à la cohésion du territoire des Portes de l'Eure. Cet objectif est essentiel pour un territoire caractérisé par une dualité urbain / rural et la présence de zones urbaines de tailles différentes, avec des quartiers fragiles.

Dans ce contexte, le premier enjeu est de **faciliter les mobilités** entre les différents points du territoire, en particulier entre les vallées. La CAPE s'est déjà fortement engagée en structurant un réseau de transports urbain dont la fréquentation a fortement progressé. Néanmoins ce réseau ne couvre pas l'ensemble du territoire et ne répond pas à la diversité des besoins des habitants. Dans les secteurs peu denses et selon les horaires, il s'agit donc de travailler à mettre en place de nouvelles solutions, plus souples et diversifiées permettant d'accéder aux zones d'emploi, commerciales et bien entendu aux principaux équipements et services du territoire (équipements culturels, sportifs notamment).

Très lié aux questions de mobilités, **l'accès à la formation et à l'emploi** est la préoccupation majeure de nombreux d'habitants. Si les acteurs de l'emploi sont présents sur le territoire, leurs périmètres d'intervention ne recoupent pas nécessairement ceux de la CAPE du fait de l'appartenance à deux zones d'emploi distinctes. Il en résulte des situations complexes pour les habitants et un besoin de coordination pour les acteurs. L'agglomération doit donc remplir un rôle d'animation et de coordination pour conforter les initiatives locales. Plus spécifiquement, en matière de formation, l'agglomération veillera à développer une offre locale orientée sur les besoins exprimés par les entreprises : le développement des usages du numérique faciliterait notamment la constitution d'une offre de téléformation.

Le diagnostic stratégique a montré l'importance des politiques communautaires pour renforcer la présence des équipements et services aux habitants sur le territoire des Portes de l'Eure. Si le maillage en place apparaît globalement satisfaisant, l'évolution permanente des modes de vie (travail le week end, horaires décalés, temps partiel, etc.) et le mouvement de vieillissement de la

population pousse les collectivités et les acteurs associatifs à **rechercher de nouvelles réponses à des besoins de plus en plus diversifiés**. Cela concerne en particulier les personnes âgées qui souhaitent rester à leur domicile ou recherche un logement plus adapté avec des services et la petite enfance et l'enfance. Sur ces différentes questions, des réflexions seront engagées pour apprécier l'importance des besoins et définir des réponses adaptées : à titre d'illustration, la mise en place d'un service de crèche en horaires décalés à suscité des débats lors de la concertation sur la nature des services à apporter aux habitants.

En matière de services aux habitants, **le maintien de l'accès aux soins** est un enjeu essentiel pour les Portes de l'Eure. Le territoire présente aujourd'hui des zones de fragilité qui nécessiteront dans les prochaines années un travail de veille. Il appartiendra aux collectivités et aux professionnels d'anticiper les situations difficiles et de rechercher les réponses les mieux adaptées au maintien de professionnels de santé dans les différents points du territoire et notamment dans les secteurs ruraux.

Enfin, pour accompagner le développement des quartiers prioritaires, **l'agglomération s'engage dans la nouvelle génération de contrats de ville**. Piloté par l'intercommunalité, le nouveau contrat de ville sera intégré dans le projet de développement de l'agglomération et permettra une meilleure articulation avec l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire communautaire. D'ores et déjà le travail de diagnostic est engagé pour préparer la nouvelle convention.

Le deuxième objectif vise à optimiser les politiques publiques locales. Dans un contexte financier de plus en plus contraint, cet objectif doit être appréhendé comme une opportunité pour de nouvelles méthodes de travail et d'organisation avec le souci de maintenir un haut niveau de qualité dans les services aux habitants.

La mise en place d'une **meilleure mutualisation des moyens entre la CAPE et les communes** est certes une obligation légale mais c'est aussi l'occasion de repenser les relations au sein du couple « communes – communauté ». Cette démarche supposera en premier lieu de bien définir les objectifs attendus et les moyens à mettre en œuvre au regard des situations en place : concrètement la mutualisation des services et/ou le transfert de nouvelles compétences constitueront dans les années à venir des éléments déterminants de la mise en œuvre du Projet de territoire.

Les coopérations avec les territoires voisins de la CAPE seront recherchées dans une optique d'adaptation des politiques aux bassins de vie et d'emploi mais aussi de rationalisation des moyens. Différentes orientations du Projet de territoire s'inscrivent dans cette perspective : la valorisation touristique de l'axe Seine, le développement de l'offre de transports, les politiques culturelles constituent autant d'opportunités pour agir à des échelles plus larges et plus pertinentes.

Enfin la place des citoyens dans la définition et le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques sera valorisée. L'évolution du Conseil de développement de l'agglomération en **Conseil Economique Social et Environnemental (CESE)** permettra une concertation régulière d'un ensemble d'acteurs du territoire et sera à ce titre une force de créativité et de proposition

importante. A travers cette démarche, il s'agira de donner un nouveau sens à la démocratie participative locale dans le respect du rôle et des responsabilités des élus.

4. Index des illustrations

Figure 1 : prolongement RER E (source RFF, 2014) 10
Figure 2 : réseau départemental (source CG27) 11
Figure 3 : évolution démographique - INSEE RP 1968 à 2010 12
Figure 4 : poids démographique des communes de la CAPE, source INSEE octobre 2013 13
Figure 5 : solde naturel, source INSEE, octobre 2013 14
Figure 6 : migrations résidentielles sur 5 ans (INSEE) 15
Figure 7 : migrations résidentielles selon l'âge (INSEE) 15
Figure 8 : population de 15 ans ou + par âge, sexe et CSP, INSEE RP 2010 16
Figure 9 : part des résidences secondaires - source : INSEE 17
Figure 10 : part du logement social - source : INSEE 18
Figure 11 : état des documents d'urbanisme 21
Figure 12 : cadre de vie, habitat et déplacements 24
Figure 13 : équipements communautaires (source CAPE) 28
Figure 14 : réseau urbain TransCape - source : CAPE 30
Figure 15 : espaces naturels remarquables (source : charte paysagère) 32
Figure 16 : sites inscrits et classés de la CAPE (source : SCoT) 33
Figure 17 : synthèse équipements et services 36
Figure 18 : extension de l'influence de l'aire urbaine de Paris (source : INSEE) 38
Figure 19 : les actifs sortant de la CAPE (source INSEE) 39
Figure 20 : les actifs entrant dans la CAPE (source INSEE) 40
Figure 21 : Projet du Grand Paris, l'ambition de l'Eure (source CG27) 41
Figure 22 : les emplois par fonctions économiques (source : INSEE) 42
Figure 23 : évolution des emplois 1999 -2009 (source : INSEE) 43
Figure 24 : évolution de l'emploi 2009-2012 (source : INSEE) 44
Figure 25 : synthèse des dynamiques touristiques 48